ETUDIANTS ET RECHERCHE

c/o Joël Marchand
91 Rue Boucicaut
92260 FONTENAY AUX ROSES
Tél : (1).46.60.35.28 (répondeur)
Fax : (1).69.33.30.50

E-mail collectif : er@marie.polytechnique.fr

Version 1.0 - 28/07/94

GUIDE DE L'ETUDIANT-CHERCHEUR

INTRODUCTION

Ce document a été réalisé par des membres de l'Association Etudiants et Recherche (présentation ci-après), dans le but d'aider les doctorants et de diffuser une information sur les études doctorales.

Il peut être obtenu :

- sous forme papier, à l'adresse indiquée en en-tête (contre enveloppe grand format avec votre nom et adresse et affranchie à 11,50 F),

- ou gratuitement sous forme électronique, via le réseau informatique Internet, par téléchargement (ftp anonyme) sur le serveur marie.polytechnique.fr (129.104.3.60), dans le répertoire pub/ER, sous le nom guide.ps.

Le lecteur est invité à se référer à la table des matières située à la fin du document, pour avoir un aperçu rapide du contenu et du plan du guide.

AVERTISSEMENT : l'Association est à ce jour dissoute. Les coordonnées ci-dessus permettent de contacter les auteurs de ce guide, à titre personnel.

Présentation d'Etudiants et Recherche

L'association "Etudiants et Recherche" est née à l'issue du mouvement étudiant de novembre-décembre 1986, à Paris. Elle a été créée par des étudiants-chercheurs de troisième cycle universitaire, dans le but de **réfléchir** avec d'autres sur les questions qui les concernent, et d'**agir** auprès des structures institutionnelles (universités, ministères)**.** Elle s'est achevée en décembre 1993.

L'association suscite le débat parmi les étudiants de troisième cycle

Des questions spécifiques se posent aux étudiants-chercheurs :
- absence de **statut**,
- **financement** de la thèse insuffisant en durée et en nombre,
- **couverture sociale** parfois inexistante,
- non-considération de leur **rôle** au sein des laboratoires,
- échéance du **Service National** pour les hommes,
- perspectives d'**emploi** faibles et irrégulières dans l'enseignement supérieur et la recherche publique, mais aussi en recherche privée.

La liste n'est pas exhaustive. Afin de mieux connaître les réalités vécues par les étudiants-chercheurs, et de préciser ses revendications, l'association a diffusé un **questionnaire** portant sur le financement de la thèse. Les réponses ont confirmé la nécessité d'allonger la durée de l'allocation de recherche et d'augmenter le nombre des attributions.

L'association permet d'agir sur les questions débattues

• En informant **la presse et les syndicats** d'étudiants et de chercheurs des problèmes des étudiants-chercheurs de troisième cycle, qui ne font pas a priori partie de leurs préoccupations.

• En effectuant des démarches auprès des instances gouvernementales et universitaires :
- participation active aux **conseils scientifiques universitaires,** aux **tables rondes et colloques** organisés notamment par les ministères,
- diffusion de **pétitions** et de **lettres ouvertes** pour réclamer des mesures concrètes pour les étudiants-chercheurs ; intervention auprès des **groupes parlementaires**,

- **entrevues** avec les organismes de tutelle (Ministères de l'Education, de la Recherche, de la Santé, Présidents d'Université) pour présenter nos revendications.

-> L'ensemble de ces actions a permis d'obtenir, à la rentrée 1991, le **prolongement** d'un à quatre ans du droit à la **Sécurité Sociale étudiante,** pour les thésards ayant commencé avant 26 ans.

L'association diffuse des informations depuis 1987

Un **bulletin d'information** est publié régulièrement (vingt-cinq numéros sont déjà parus). Il rend compte des débats qui ont lieu au sein d'Etudiants et Recherche ; des démarches et des actions entreprises ; des activités d'autres associations à Paris et en province ; des mesures gouvernementales concernant la recherche.

Avril 1992, révisé en Juin1994

LA FORMATION DOCTORALE

Texte de référence

Le Journal Officiel du 3 avril 1992 publie un arrêté du 30 mars 1992 relatif aux études de troisième cycle (page 4850). Ce texte annule le précédent du 23 novembre 1988. Une première lecture fait apparaître comme nouveautés les écoles doctorales et l'article 23 : "*En formation initiale, la durée recommandée de préparation du doctorat est de trois années.*"

Choix du sujet et du laboratoire

- s'interroger sur la façon dont on aime travailler (solitaire, en groupe, ...)

- si on se sent attiré vers un sujet, un type de travail, vérifier en discutant avec le plus grand nombre de personnes de l'équipe que l'on va pouvoir s'intégrer (soi-même et sa façon de travailler) dans leur propre manière d'être : soit les structures et mentalités sont déjà là : c'est bien. Sinon, vérifier qu'elles aussi sont capables de s'adapter en fonction des nouveaux venus. Les personnes "vieille école", toutes chercheuses et innovatrices qu'elles soient ou se prétendent être, sont parfois un peu sclérosées et peu ouvertes, voire "bouchées", au dialogue véritable avec les "jeunes", et je pèse mes mots.

- essayer de vérifier que son futur directeur de DEA ou de thèse ou le chercheur de l'équipe avec qui l'on va travailler, est réellement compétent sur son sujet.

- vérifier la qualité du travail qui y est fait, quelques mois à l'avance si possible, pour éviter quelques déconvenues.

- se renseigner plus particulièrement sur les travaux du futur directeur de thèse, discuter avec ses anciens étudiants ou collaborateurs et mieux cerner sa personnalité.

- se trouver/garder un interlocuteur compétent extérieur à l'équipe dans laquelle on rentre pour discuter de façon étendue de son travail scientifique (notion de parrain).

- garder à l'esprit qu'il est toujours possible de chnager de laboratoire après le DEA ou après la première année de thèse.

Monique de Silvestri, décembre 1991

Inscriptions en thèse

Elle nécessite l'obtention du DEA et une autorisation d'inscription en thèse signée par le professeur responsable de la formation. Il est néanmoins possible d'obtenir une équivalence de DEA pour ceux qui ont fait un DESS et qui désirent préparer une thèse. Mais ce type de dérogation dépend entièrement de la formation doctorale.

D'ailleurs de façon générale, tout dépend du responsable de formation (i.e. le responsable du DEA). Il est en effet de son ressort d'informer les étudiants en DEA des possibilités d'encadrement d'une thèse dans les équipes de recherche qui sont en relation avec le DEA. Pour faire une thèse, il faut trouver un directeur de thèse. Celui-ci est nécessairement titulaire d'une thèse d'Etat ou possède une habilitation à diriger des recherches. Il se peut donc que votre directeur de thèse soit différent de celui qui va réellement vous encadrer.

Outre ces démarches administratives, le principal conseil est de se renseigner auprès des enseignants du DEA, des chercheurs des laboratoires concernés et des thésards pour connaître les conditions réelles d'encadrement, à savoir principalement la compétence et la disponibilité du directeur. Nous ne saurions que trop insister sur cette quête d'information pour prévenir des impasses lors de la thèse, comme celle qui consiste à ne voir son directeur que pour renouveler l'autorisation d'inscription, ou l'absence d'intégration dans une équipe de recherche. Le directeur de thèse a une fonction clef pour la poursuite de la future carrière scientifique de son étudiant.

Rappelons enfin qu'il y a une limite supérieure théorique pour la durée de la thèse (cf Article 23 du texte du 3 avril 1992). La tendance est d'inciter

fortement les gens à finir en trois ans, et, au pire, avant la fin de leur quatre premières inscriptions (exemple : si une personne s'inscrit en octobre 1994, elle devrait finir avant décembre 1997, voire décembre 1998).

Une cinquième inscription peut être obtenue exceptionnellement (surtout en sciences de la vie, en lettres et en sciences humaines et sociales). La sixième année est encore plus exceptionnelle. Ces dérogations sont à demander en général au Président de l'Université, qui fixe la politique de son établissement en la matière.

ATTENTION : Dès le début du DEA, il est judicieux de prévenir le responsable du DEA que l'on souhaite faire un thèse (en octobre/novembre), et de le rappeller en janvier/février. Ceci en vue de se positionner pour les allocations de recherche, affectées à son DEA.

Rédaction de la thèse

On trouvera ci-après quelques références d'ouvrages contenant des informations sur les règles de présentation à respecter ainsi que des conseils sur la rédaction d'un mémoire, voire sur les techniques de travail. Par ailleurs, le ministère de l'éducation nationale édite une petite plaquette intitulée "Le signalement et la valorisation de la thèse" destinée à informer sur les dispositifs d'enregistrement et de diffusion des thèses, qui rappelle aussi les normes de présentation et qui est notamment diffusée par le service des thèses de la scolarité à l'université Paris 6.

M. BEAUD : "L'art de la thèse, comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, un mémoire de DEA ou de maîtrise ou tout autre travail universitaire". La Découverte, 1985, 160 pages, 79 F.

B. CAMUS : "Rapports de stage et mémoires". les Editions d'organisation, 1989, 80 pages, 62 F.

S. DREYFUS : "La thèse et le mémoire de doctorat". Cujas, 1983, 340 pages, 150 F.

J-P. FRAGNIERE : "Comment réussir un mémoire, comment préparer une thèse, comment rédiger un rapport". Dunod, 1986, 140 pages, 80 F.

J. PENOT : "Le guide de la thèse". Erasme, 1989, 120 pages, 50 F.

B. PLOT : "Ecrire une thèse ou un mémoire en sciences humaines". Champion, 1986, 150 pages, 70 F.

J-C. ROUVEYRAN : "Mémoires et thèses. L'art et les méthodes". Maisonneuve et Larose, 1989, 200 pages, 98 F.

"Le signalement et la valorisation de la thèse". Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, 1990, 32 pages.

"Présentation des thèses et documents assimilés". Norme AFNOR ZF 41-006, octobre 1983, 12 pages.

Pour ceux qui ignorent les règles typographiques élémentaires, telles que :

- écriture du nom d'un mois sans majuscule (contrairement à l'usage anglais),
- mise en italique des expressions latines,
- notation d'un numéro de congrès en chiffres romains grandes capitales,
- insertion d'une espace insécable avant un point-virgule et d'une espace sécable après,

on ne peut que conseiller l'achat d'un petit guide très pratique : "Abrégé du code typographique à l'usage de la presse". CFPJ (centre de formation et de perfectionnement des journalistes), 1991, 60 F.

Et comme le dit l'écrivain italien Umberto Eco dans "Come si fà una tesi di laurea" : "Faire un mémoire, c'est prendre du plaisir, et le mémoire, c'est comme le cochon, on n'en jette rien".

Michel Cartereau, décembre 1991

Financements

Le désormais incontournable **Guide de l'Andes** est LE guide des aides aux formations doctorales ou post-doctorales. L'édition 94 est sortie, encore plus complète, avec notamment les textes officiels et le calendrier relatifs aux allocations de recherche.

On peut se procurer ce guide auprès de l'ANDES, 16 rue Claude Bernard, 75231 PARIS CEDEX 05, Tél (le matin) : (1).43.37.51.12

L'allocation de recherche

C'est la bourse MRES (dite encore MRT ou anciennement DGRST). C'est un contrat qui lie l'allocataire avec le rectorat dont dépend l'université où il est inscrit en thèse, pour un durée de deux ans, renouvelable éventuellement une année supplémentaire. Son montant est actuellement de 7000 F brut par mois (environ 6000 F net). Pendant la durée du contrat l'allocataire est soumis aux règles internes en vigueur dans le laboratoire. Il bénéficie des prestations du régime général de la sécurité sociale.

Si le montant est devenu appréciable, la durée du contrat reste insuffisante pour une thèse qui se déroule en moyenne en trois ans. Et ceci d'autant plus que les dernières dispositions officielles quant à la définition de la thèse envisage une durée de la thèse de 3 ans. Le nombre de contrats est de 3 800 par an. La répartition est faite en fonction des

différents secteurs de recherche, avec préférence pour les sciences exactes.

L'attribution de ces contrats est décidée par le responsable de formation du DEA. En effet, chaque année, une enquête est effectuée auprès des différentes formations et une réunion de la "Commission Consultative et de groupes d'experts" décident du nombre de contrats alloués par formation[1]. Ce nombre est connu du responsable de formation vers la fin du mois de juin, par une circulaire qui lui précise les conditions précises d'attribution et en particulier :

« *Il appartient* (au responsable de formation) *de procéder aux choix des allocataires de recherche en respectant les indications éventuelles d'affectation spécifique de certaines allocations sur un thème précis et/ou dans un laboratoire particulier. Ce choix du ou des meilleurs étudiants bénéficiaires doit se faire en concertation avec les responsables des laboratoires d'accueil et associer davantage les futurs employeurs éventuels des allocataires (organismes, industriels, …) au sein de jurys "ad-hoc" par exemple.* »

Elle souligne par la suite l'intérêt pour les bourses fléchées (allocataire extérieur à la formation mais orienté vers un laboratoire qui en dépend pour un sujet précis). Elle précise par ailleurs le fait que le nombre de contrats attribués à la formation tient compte de l'insertion professionnelle des allocataires des années précédentes. En effet, un allocataire a droit au chômage, mais cela supprime un contrat pour ceux qui suivent car « *la charge financière de ces indemnités est supportée par le même chapitre budgétaire* ».

Le ministère laisse donc entière liberté au responsable pour désigner les bénéficiaires, en suggérant que ceux-ci soient les meilleurs. C'est ce qui semble se passer dans la pratique : les futurs allocataires sont en principe choisis en fonction du rang de classement du DEA. Néanmoins, ce principe peut être remis en cause par les groupes de pression inhérents au système mandarinal. Un professeur peut très bien "se réserver" des contrats. En tous cas, il n'est jamais trop tôt pour se renseigner sur le nombre de contrats offerts l'année précédente, ce qui donne un ordre d'idées, et pour faire valoir sa candidature auprès du responsable du DEA. Il convient aussi de se renseigner auprès du ou des laboratoires concernés.

Précisons maintenant les conditions à remplir pour pouvoir être allocataire de recherche (dispositions fixées par le décret n° 85-402 du 3-4-1985) :

— avoir obtenu son DEA ou une dispense de DEA dans l'année où est effectuée la demande. En d'autres termes, on ne peut prendre une année entre le DEA et la thèse pour avoir un contrat MRES. Les dérogations sont établies pour la grossesse, service national, stage pratique du CAPES ou de l'agrégation dans l'intervalle entre le DEA et le début de la thèse.

[1] Le responsable de formation doctorale en fait la demande normalement vers février. Il faut donc qu'il sache à ce moment le nombre d"étudiants de DEA intéressés

— être âgé de moins de 25 ans (dérogations possibles pour ceux âgés de moins de 30 ans au 1er janvier de l'année de la demande).

— être libéré des obligations militaires ou bénéficier d'un report d'incorporation de deux ans.

— être de nationalité française. Les étrangers peuvent prétendre à un contrat MRES dans trois cas : instance de naturalisation, réfugiés politiques, étudiants ayant effectué toutes leurs études supérieures en France (1er et 2nd cycle). Pour les étudiants étrangers, l'Université Paris VI demande en plus des justificatifs d'une des situations précédentes, « *une lettre rédigée par eux-mêmes exposant les motifs de leur demande d'allocation* » et « *une lettre rédigée par leur responsable de formation précisant les raisons motivant le choix de l'étudiant désigné* » (sic !).

Les dossiers à remplir sont remis par la formation aux futurs allocataires, qui doivent les transmettre au Rectorat avant le 10 du mois pour une prise en compte à partir du 1er du mois suivant. Ainsi, pour que le contrat démarre à partir du 1 novembre, les dossiers devront être envoyés avant le 10 octobre. La date limite générale de dépôt est le 10 novembre, car aucun contrat ne peut démarrer après le 1er décembre. Dans certaines universités (comme Paris VI), l'envoi au Rectorat est effectué par l'Université.

Texte d'information du ministère (1993)

Voici la révision 1993 du fascicule "Les allocations de recherche" dont le présent texte a été publié par la ministère de la recherche et de l'espace.

Aides à la formation par la recherche pour la préparation d'une thèse 1993.

Qu'est-ce qu'une allocation de recherche?

Forme juridique

Le contrat d'allocataire de recherche est un contrat à durée déterminée (code du travail article D 121.1.d) donnant lieu à la protection sociale de droit commun. Le service gestionnaire est le rectorat d'académie.

Durée

Deux ans avec la possibilité d'obtenir 6 ou 12 mois supplémentaires, après examen de l'état d'avancement des travaux, sous certaines conditions de domaine et de sujet de recherche.

Montant

Montant mensuel brut : 7400 F depuis le 1er octobre 1991.

Les allocataires de recherche peuvent percevoir des compléments d'allocation (heures d'enseignement rémunérées sous forme de monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur ou sous une autre forme, vacations, compléments pour

travaux supplémentaires, compléments industriels ou régionaux)[2]*.*

Flux annuel
3 800 allocations en 1992

Conditions pour postuler pour une allocation de recherche

Diplôme
Deux conditions cumulatives :
- Obtenir le DEA en 1993 ou une dispense de DEA en 1993
- Ne pas avoir déjà pris une inscription en doctorat en 1993.
Les seules dérogations possibles au fait d'obtenir le DEA en 1993 (1ère condition) sont celles accordées aux étudiants, qui dans l'intervalle entre le DEA et leur inscription en thèse en 1993, se sont trouvés dans l'une des situations suivantes :
** service national, (quelle qu'en soit la durée) ou service national du conjoint à l'étranger ;*
** le stage pratique du CAPES ou de l'agrégation*
** préparation du CAPES ou de l'agrégation*
** stage à l'étranger dans la limite d'un année*
** fin de l'internat de spécialité pour les internes en médecine et en pharmacie qui ont bénéficié d'une "année-recherche" pour préparer leur DEA*
** maternité ou maladie ayant entraîné une immobilisation de plus de quatre mois consécutifs.*

Age
Avoir moins de 25 ans : des dérogations sont possibles si le candidat-allocataire est âgé de moins de 30 ans au 1er janvier de l'année de candidature (1er janvier 1993).

Service national
Etre libéré des obligations militaires ou bénéficier d'un report d'incorporation de deux ans.

Nationalité
Française
La candidature d'étudiants étrangers originaires de la Communauté Economique Européenne, réfugiés politiques ou ayant effectué toutes leurs études supérieures (1er et 2ème cycles) en France peut néanmoins être présentée par les responsables de troisième cycle. Quelques candidatures d'étudiants d'Europe Centrale et Orientale pourront être acceptées sur demande spécifique s'ils ont préparé et réussi le DEA en rang utile pour pouvoir prétendre à une allocation de recherche et que leurs travaux concrétisent une collaboration déjà existante ou en train de se créer avec des équipes de leur pays d'origine.

Mécanismes d'attribution

Attention
C'est aux responsables des DEA que les étudiants doivent s'adresser pour effectuer une demande d'allocation.

Première étape : en mars-juin, au niveau du ministère de la recherche et de l'espace.
Répartition des allocations de recherche :
- par grandes disciplines scientifiques et techniques
- par formation de troisième cycle et, le cas échéant, par le laboratoire d'accueil.
Effectuées après avis d'une commission consultative et de groupes d'experts.

Deuxième étape : de juillet à octobre, au niveau des formations doctorales.
Attributions individuelles des allocations de recherche.
Effectuées par les responsables des formations en accord avec les représentants des laboratoires d'accueil.

Troisième étape : en septembre-octobre-novembre, au niveau des rectorats d'académie.
Signature des contrats d'allocataires et versement des allocations de recherche.
Effectués par le Recteur d'Académie et les services des rectorats.

Cf également par Minitel le serveur 36.16 SITER (pour lesdits mécanismes d'attribution)

Calendrier

Cinq étapes :

1) Janvier-février
Enquête annuelle : formulation des demandes d'allocations de recherche par les responsables de formations de recherche de troisième cycle habilitées.

2) Deuxième quinzaine de juin
Notification par le ministère aux responsables des différents groupes de formations doctorales des allocations de recherche attribuées après avis de groupes d'experts sectoriels et arbitrage d'une commission consultative.

3) Octobre-novembre
Attributions complémentaires d'allocations à certaines formations de troisième cycle dont la demande d'allocations supplémentaires, effectuée avant le 1er octobre, a été retenue.

4) 1er octobre ou 1er novembre ou 1er décembre
Début des contrats d'allocations de recherche.

5) 1er décembre
Clôture définitive de la répartition.

Textes régissant les allocations de recherche

[2] NDLR : le monitorat n'est pas cumulable avec des heures supplémentaires, vacations, etc.

Décret n°85-402 du 3 avril 1985 relatif aux allocations de recherche.

Arrêté du 17 mars 1983 portant organisation et fonctionnement de la commission consultative des allocations de recherche.

Arrêté du 3 avril 1985 fixant les conditions ouvrant droit à postuler une allocation de recherche.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au : ministère de la Recherche et de l'Espace, bureau formation, bourses, allocations de recherche.
1, rue Descartes, 75231 Paris cedex 05
Tél. (1) 46.34.35.45 ou 46.34.35.46

Notes sur l'édition 1994

Le texte ci-dessus est paru dans "Principales aides à la préparation d'un doctorat" en avril 1993. Il a peu changé dans la version 1994, mais les aides citées et commentées comprennent, outre l'allocation de recherche ex-"MRT",

i) le monitorat ;
ii) ATER ;
iii) les conventions CIFRE ;
iv) les bourses offertes par les organismes de recherche (CNRS, CEA, INRA, ORSTOM, ADEME, CNES, ONERA, CEMAGREF, IFREMER) ;
v) les bourses de spécialisation et de recherche du ministère des Affaires étrangères "Lavoisier" et CITERE (thèse ou post-doctorat à l'étranger).

(Pour les aides accordées par les collectivités territoriales, on est renvoyé au *Guide des aides aux formations doctorales et post-doctorales* de l'ANDES, déjà mentionné dans ce Guide.)

Outre qu'il s'est considérablement étoffé quant aux aides, le nouveau fascicule édité en février 1994 est intitulé "Les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche", car (sans doute pour concurrencer le célèbre Bulletin d'Information d'*Etudiants & Recherche*) il comprend des chapitres à caractère pratique :

I. "Devenir enseignant-chercheur à l'université" (Les étapes à ne pas manquer ; maître de conférences ; professeur des universités ; rémunérations ; votre parcours) ;
II. "Devenir chercheur dans un organisme public" (Le recrutement par concours ; le recrutement par contrat) ;
III. Carrières techniques et administratives (Les ingénieurs et les personnels techniques ; les personnels d'administration).

Il y a enfin des annexes détaillées comprenant des adresses et numéros de téléphone, des statistiques diverses (dont une projection des perspectives de recrutement à l'université et aux CNRS-INRA-INSERM-ORSTOM fondée sur les départs à la retraite jusqu'en 2005, sous réserve...), et enfin la référence à certains textes de loi.

Saluons cet ouvrage de 48 pages, qu'on peut obtenir en écrivant ou en téléphonant à Mme V. Roussel (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Bureau des Allocations de Recherche, 1 rue Descartes, 75 231 Paris Cedex 05, téléphone (1) 46.34.35.44, télécopie (1) 46.34.39.52).

Eric Bringuier, mai 1994

L'allocation d'enseignement et de recherche

C'est un système beaucoup moins répandu que le précédent, et par là-même souvent ignoré. Ce sont des postes budgétaires créés par le décret n° 88-653 du 7-5-88. Pour l'année 88, la publication des postes offerts a été faite au Bulletin Officiel de l'Education Nationale (BOEN n°27 du 21-7-88). Les conditions de candidature sont :

— être âgé de moins de 28 ans au 1er octobre 1988.
— libéré des obligations du service national.
— titulaires d'un DEA, d'un DESS, d'un diplôme d'ingénieur, d'un titre ou diplôme étrangers jugés équivalents par la commission de spécialistes compétente.

Le nombre de postes reste limité et en fonction des disciplines. Pendant la préparation d'un doctorat, ces allocataires assurent un demi-service d'enseignement (96h de TD ou 144h de TP), rémunérés 5200F net.

ATTENTION : vérifier si ces conditions, déjà anciennes, sont toujours valables.

Monitorat

• une brochure du Ministère de l'Education sur le **Monitorat d'Initiation à l'Enseignement Supérieur**, comportant un descriptif général du monitorat, puis CIES (Centre d'Initiation à l'Enseignement Supérieur) par CIES, avec les textes correspondants.

Bourses d'information

Des bourses d'information scientifique et technique doivent être attribuées sous forme d'une indemnité forfaitaire unique (2275 F) aux allocataires MRT inscrits depuis 1991 en informatique (NDLR : mais aussi dans d'autres secteurs scientifiques, principalement les "...ique"). Elles servent à financer l'achat de livres, revues et ouvrages scientifiques. Le

service compétent au ministère a pris du retard dans la mise en place de ces bourses, mais la procédure reste la même et elles seront attribuées d'ici la fin de l'année. (Référence : BO du CNRS, décembre 1992).

(Lu dans "La vie de l'Institut Blaise-Pascal", décembre 92)

Couverture sociale

Arrêté du 28 Juin 1991 relatif au recul de la limite d'âge prévu à l'article L.381-4 du code de la Sécurité Sociale, paru au Journal Officiel du 12 juillet 1991

(NDLR : obtenu par l'action d'Etudiants et Recherche, après deux ans de démarches)

NOR : SPSS8101538A

Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, et le ministre des affaires sociales et de l'intégration,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 381-3 et suivants et R. 381-5 et suivants ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 1965 modifié relatif au régime des assurances des étudiants ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 1988 relatif aux études doctorales, notamment son titre III ;

Vu l'avis émis le 25 juin 1991 par la commission instituée par l'arrêté du 29 décembre 1965,

Arrêtent :

Art 1er - Les étudiants inscrits avant l'âge limite prévu à l'article L. 381-4 du code de la sécurité sociale en vue de préparer un doctorat dans les conditions définies par l'arrêté du 23 novembre 1988 bénéficient d'un recul de la limite d'âge d'une durée d'un à quatre ans maximum pour l'admission au régime de la sécurité sociale étudiant.

Art 2 - Les dispositions de l'article 1er s'appliquent, sans préjudice des articles R. 381-8 et R.381-9 du code de la sécurité sociale sociale, à compter de l'année universitaire 1991-1992. Les étudiants inscrits en doctorat avant la date de publication du présent arrêté bénéficient dans les mêmes conditions du recul de la limite d'âge prévu à l'article 1er.

Art 3 - Le directeur de la sécurité sociale au ministère des affaires sociales et de l'intégration et le directeur des enseignements supérieurs au ministère de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Paris, le 28 juin 1991,

Le ministre des affaires sociales et de l'intégration

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur de la sécurité sociale :

Le sous-directeur des affaires administratives et financières

M. TOUVEREY

Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur des enseignements supérieurs

F. METRAS

Paris, le 27 juin 1991

Soit concrètement : ne pas avoir plus de 26 ans la première année de sa thèse

Cas des allocataires de recherche

Les allocataires de recherche peuvent s'inscrire au régime travailleur (dit aussi général ou régime A) de la Sécurité Sociale. La transition ne se fait pas toujours facilement, mais nous avons essayé de clarifier la situation.

Pour les boursiers MRES, il est prélevé sur leur paie :

1) 587,16 F pour la Sécurité Sociale

dont

279,60 F au titre du régime maladie et

307,56 F au titre du régime vieillesse

2) 52,19 F pour le régime complémentaire.

Soit un total de 639, 35 F (13,7% de la paye brute).

A ce titre, vous avez droit à la Sécurité Sociale travailleur.

Pour en bénéficier, vous devez faire un certain nombre de démarches :

- vous vous procurez un imprimé de changement de régime et le renvoyer dûment rempli à la Caisse de Sécurité Sociale de votre département,
- la Caisse vous enverra alors une carte de Sécurité Sociale (normalement dans la semaine qui suit),
- vous devez vous rendre au centre de paiement le plus proche de votre domicile muni de :
  * la carte de Sécurité Sociale étudiante de l'année dernière (ou la carte d'étudiant),
  * la nouvelle carte de Sécurité Sociale,
  * deux fiches de paye (qui vous sont automatiquement envoyées chaque mois),
  * un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal,
  * le contrat de votre bourse.

Voilà pour la théorie, ... mais en pratique, les choses ne sont pas toujours faciles : la Sécurité Sociale travailleur ne vous prend automatiquement[3] en charge qu'à partir de la fin de votre deuxième mois de travail (ou en fonction d'un certain nombre d'heures travaillées sur le trimestre). Alors que la Sécurité Sociale étudiante ne vous prendra en

[3] N'hésitez pas à insister !

charge que jusqu'au 30 Octobre. Il est donc important de signer votre contrat le plus tôt possible.

Si c'est la première fois que vous vous inscrivez au régime travailleur, la Sécurité Sociale peut anticiper de deux mois votre prise en charge. Dans ce cas, tout devrait se passer correctement. Mais c'est un cas limite, car votre contrat devra commencer avant le 30 Octobre. Or il arrive bien souvent qu'il commence beaucoup plus tard ...

Si malheureusement vous avez dû payer la Sécurité Sociale étudiante, vous pouvez essayer de vous la faire rembourser. Il faut alors en faire la demande à l'URSSAF, Service 2224, 3 Rue Franklin, 93518 MONTREUIL CEDEX, Tél : 49.20.20.13 (lettre avec avis définitif de l'allocation et copie de la carte d'étudiant).

Bon courage et bonne chance !

Hervé Leloup, janvier 1989

Sécurité sociale volontaire

Pour les thésards inscrits pour la première fois après 26 ans ou ayant plus de 30 ans (c'est-à-dire échappant à l'arrêté précédent du 28 juin 1991), il n'y a toujours aucun moyen de bénéficier de la sécurité sociale étudiante.

En principe, la couverure sociale dure encore un an après l'arrêt des droits étudiants. Au delà, ils sont donc contraints de souscrire une couverture volontaire. Voici quelques adresses :

- auprès de la Mutuelle SEM[4], trois formules :
  3090 F (remboursements de l'ordre de la sécu)
  3900 F (remboursements de 85% à 100%)
  4980F (remboursements à 100%+forfait optique)

Ceci est cumulable avec la Mutuelle SMEREP classique et est valable une année universitaire.

Renseignements : SEM, BP 519 PARIS DENFERT-ROCHEREAU - 75666 PARIS CEDEX 14 - (1). 43.27.81.56

- auprès de la Mutuelle MNEF, trois formules :
  1500F (remboursements de l'ordre de 50%)
  2400F (remboursements de l'ordre de 75%)
  3600F (remboursements de l'ordre de 80-90%)

Ceci n'est pas cumulable avec la Mutuelle et dure une année universitaire.

- auprès d'Assistance Etudiants, trois formules
  2200F (remboursements de l'ordre de la sécu)
  3000F (remboursements de l'ordre de 80-100%)
  4000F (remboursements à 100%+forfait optique)

Renseignements : Assistance Etudiants, 7 Rue Sainte-Anne, 75001 PARIS - (1).42.96.01.11

[4] Nom différent en dehors de Paris

ATTENTION : toutes ces assurances imposent des conditions pour leur obtention :
- avoir moins de 40 ans,
- ne pas bénéficier d'autre régime de couverture sociale,
- et surtout certifier être en bonne santé à la date de la demande !

Il reste, comme nous l'avait dit le conseiller du ministre de la Santé il y a quelques années, la solution du concubinage. Pour cela, adressez-vous à votre centre de Sécurité Sociale qui vous remettra un imprimé d"Attestation de la qualité d'ayant droit", où vous certifirez sur l'honneur vivre maritalement avec votre concubin(e) assuré(e), en joignant deux fiches individuelles d'Etat Civil.

Joël Marchand, mars 1993

Service National

L'objectif poursuivi par l'Assocation, durant plusieurs années et au travers de très nombreuses démarches, était d'obtenir le bénéfice du régime accordé aux médecins (report jusqu'à 27 ans). Voici le résultat de la dernière démarche effectuée :

Réponse de la direction de la fonction militaire et du personnel civil à la lettre d'Eric Bringuier parue dans le Bulletin d'Information n° 22 d'Etudiants et Recherche

12 novembre 1992

Monsieur,

Par lettre du 19 octobre 1992, vous appelez l'attention de Monsieur Pierre JOXE, Ministre de la défense, sur le cas des jeunes gens en études doctorales, qui souhaiteraient bénéficier des mêmes dispositions que les étudiants relevant de l'article L.10 du code du service national, afin d'obtenir un report jusqu'à 27 ans. Vous signalez également que pour éviter une interruption de leurs études, ces étudiants recherchent une éventuelle exemption du service actif.

S'agissant d'exemption du service national, il convient de préciser que celle-ci est proposée par des médecins des armées du centre de sélection pour des motifs médicaux et que la décision finale est prononcée par la commission locale d'aptitude conformément aux dispositions prévues à l'article L.25 du code du service national. Par conséquent, les exemptions pour éviter une interruption des études me paraissent relever de la rumeur plutôt que de la réalité.

Les reports d'incorporation permettent à un jeune étudiant d'être appelé à 26 ans dans le cas

général et sous réserve de posséder un brevet de préparation militaire supérieure (L.5 bis) ou 27 ans pour les études médicales (médecin, pharmacien, vétérinaire, dentiste). Cette dernière disposition permet aux armées d'incorporer les jeunes gens détenant le titre ou le diplôme nécessaire pour exercer sous les drapeaux leur profession de médecin, de pharmacien, de vétérinaire ou de dentiste pendant 12 mois. Les jeunes gens qui obtiennent leur baccalauréat à 18 ou 19 ans disposent donc de 7 à 9 ans pour soutenir une thèse doctorale avant d'être incorporé.

Néanmoins, certains ne peuvent terminer leurs études doctorales avant leur incorporation et sont obligés de les interrompre pour remplir leurs obligations du service national.

Pour aider ces jeunes gens à reprendre leurs études doctorales, le département de la défense est intervenu auprès du ministre de l'éducation nationale et auprès du ministre de la recherche pour faire modifier le décret ainsi que l'arrêté annuel relatifs aux allocations doctorales pour que ces jeunes gens ne soient plus pénalisés dans l'attribution de leurs allocations de recherche en raison de l'interruption de leurs études du fait de l'accomplissement du service national. A la suite de cette action, les textes ont été modifiés le 30 mars 1992.

Par ailleurs, certains emplois notamment ceux de scientifiques du contingent, de professeurs ou de recherches permettent aux appelés d'entretenir voire de valoriser leurs connaissances au cours du service, qu'il soit militaire ou civil.

Il n'est donc pas prévu de modifier les textes actuels.

Néanmoins, les jeunes gens désirant poursuivre des études de troisième cycle peuvent s'adresser à leur bureau du service national de rattachement afin de faire connaître leurs projets et choisir au mieux leur date d'appel. Les éventuelles difficultés ainsi que les cas particuliers seront toujours étudiés avec bienveillance.

Veuillez croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Ministre et par délégation.
L'administrateur civil hors classe CHAMPEY,
Directeur de la fonction militaire et du personnel civil.

Néanmoins

Il est possible d'intercaler son service national entre la deuxième et la troisième année d'allocation de recherche (l'allocation est "différée"), ou d'y aller pendant la troisième année d'allocation (elle est alors "suspendue"). Après fixation du départ sous les drapeaux avec les militaires, il faut spécifier l'interruption de versement d'allocation assez tôt pendant la deuxième année. Voici le texte du décret 92-339 du 30 mars 1992 (JO du 1er avril 1992) modifiant le décret 85-402 du 3 avril 1985 relatif aux allocations de recherche :

Le deuxième alinéa de l'article 3 du décret du 3 avril 1985 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes : "*La durée maximale du versement de l'allocation de recherche est fixée à trois ans. Un arrêté conjoint du ministre chargé de la recherche et de la technologie, du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé du budget fixe les conditions particulières d'attribution de la troisième année et le nombre des allocataires de recherche qui pourront bénéficier de cette troisième année d'allocation. La troisième année d'allocation peut être différée ou suspendue si, à ce moment, l'allocataire doit satisfaire aux obligations du service national*."

Notons enfin la possibilité de transformer les deux années de coopération en stage pre- ou post-doctoral, notamment en bénéficiant de bourses européennes.

Eric Bringuier, mai 1994

A propos de la communication électronique

Les outils de communication évoluent avec le temps. Le téléphone est devenu grand public, la télécopie (ou fax) a réussi en cinq ans environ à être commune dans toutes les entités du monde du travail. Pour continuer cette évolution, je voudrais évoquer ici un nouvel outil qui est à la fois encore plus sophistiqué (technologiquement parlant) et encore plus particulier, car il ne touche principalement que le monde de la recherche. Il s'agit du courrier électronique (ou e-mail).

La communauté de recherche en informatique fut sans doute une des premières à utiliser et promouvoir cet outil nouveau d'envoi et de réception de messages il y a quelques dizaines d'années. L'idée qu'un ordinateur puisse servir de boîtes aux lettres et de facteur, et que l'on puisse élaborer un système de poste (au sens commun du terme) n'est pas proprement révolutionnaire. Après tout, un ordinateur passe pas mal de son temps à envoyer des messages selon des protocoles à des adresses données pour son fonctionnement interne. Quoi de plus naturel que d'étendre l'idée aux messages humains.

Je ne vais donc pas faire un exposé technique sur le fonctionnement proprement dit. Je me contenterai juste de donner quelques éléments pour cadrer la situation actuelle.

Tout chercheur possède aujourd'hui une adresse postale, bien souvent un numéro de téléphone, assez fréquemment un numéro de télécopie, et de plus en plus souvent une adresse électronique. Cela fait partie désormais des coordonnées figurant par exemple sur les cartes de visite ou sur les en-têtes des publications.

Le nombre d'ordinateurs à travers le monde accessibles par ce biais a largement dépassé le million et il est devenu quasi impossible de les dénombrer. Comme la poste traditionnelle, une organisation mondiale a été mise en place, permettant de nommer de manière univoque tel individu ayant accès à tel ordinateur se trouvant sur tel campus dans tel pays. Par exemple :

`marchand@ariana.polytechnique.fr`

se comprend comme étant l'adresse de l'utilisateur `marchand` sur la machine `ariana` du site de l'Ecole Polytechnique en France.

Cette dénomination peut varier, au sens où il existe trois grands réseaux de poste électronique (Bitnet, le plus ancien en voie de disparition, Internet, le plus répandu, et X400, celui de l'avenir encore peu répandu). Néanmoins, dans un réseau donné, on voit qu'on peut nommer par une simple chaîne de caractères son correspondant.

Quant à la vitesse de transmission, pour une large partie des campus reliés "au reste du monde" (expression consacrée désignant la structure de graphe des réseaux de communications internationaux), il est désormais usuel qu'un message soit transféré en quelques minutes, voire quelques secondes, de l'ordinateur de départ à celui d'arrivée, même si plusieurs milliers de kilomètres les séparent.

Côté facturation, la tendance est "au volume". Pour les grands sites hébergeant de nombreux chercheurs, les lignes de communication sont dites spécialisées, c'est-à-dire qu'elles ne sont utilisées que par ces organismes. Cela permet de faire passer autant de messages que voulu pour un prix constant, à savoir la location forfaitaire de la ligne, l'investissement dans les équipements informatiques nécessaires... et le coût de la main d'oeuvre pour faire fonctionner tout cela. Par exemple, l'Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm évalue à 1,20 F tout compris la réception ou l'envoi d'un message en moyenne (indépendamment de sa taille et de l'adresse de l'autre correspondant). Comparez avec trois minutes de téléphone sur New-York !

Depuis cinq ans environ, on est passé de quelques milliers de machines à plus de deux millions et rares sont désormais les campus scientifiques "occidentaux" ne possédant pas un tel service. Par ailleurs, un simple PC ou Macintosh avec des outils conviviaux permettent désormais d'émettre et de recevoir du courrier électronique.

Grâce à ses rapides évolutions, il est désormais normal de considérer que tout chercheur peut et même a le droit d'utiliser ce nouvel outil. Dans de nombreuses communautés (informatique, mathématique, physique,...), il est devenu inconcevable qu'un collègue vous réponde "le courrier électronique, c'est quoi ? " ou "je n'ai pas d'adresse électronique".

On peut énumérer quelques points caractéristiques de cet outil, par rapport aux autres (lettre, téléphone, télécopie) :

- aspect asynchrone : comme la lettre, le message est stocké et est lu, quand le destinataire le souhaite. Fini le syndrome du téléphone qui dérange continuellement ou du correspondant jamais présent au bout de son combiné !

- le fait de devoir écrire son texte oblige implicitement à la précision et à la concision dans l'expression de son message. L'émetteur dit ce qu'il a à dire, et pas forcément les derniers potins de la semaine, comme d'aucuns le font par téléphone.

- cet aspect écrit rend la valeur et surtout la persistance du message plus grandes. Un message peut être stocké et donc relu, pour traitement et relecture ultérieurs.

- le fait que le message soit "en ligne" comme disent les informaticiens, c'est-à-dire stocké sur l'ordinateur permet de traiter les données contenues par d'autres logiciels. Exemple type : la transmission de données numériques par ce biais évite une nouvelle saisie par le destinataire, s'il veut les traiter informatiquement. Fini la double-saisie par la télécopie !
Autre exemple : la rédaction en commun de textes scientifiques. A tour de rôle, chacun s'envoie le fichier du texte en cours et chacun y apporte ses modifications.

- côté fiabilité enfin, de grands progrès ont été faits et le taux de perte doit être du même ordre de grandeur que celui de notre poste traditionnelle, avec bien souvent également un retour à l'envoyeur en cas de non-délivrance du message.

Ceci fait qu'un nombre grandissant de chercheurs tendent à concentrer le maximum de leur communication par ce biais. Certains n'utilisent quasiment pas la télécopie, et ne font usage de leur téléphone que pour leurs interlocuteurs non reliés au courrier électronique ou lorsqu' il s'agit d'une réelle discussion nécessitant de multiples prises de parole dans un court délai.
Cela permet aussi en interne de s'affranchir du syndrome "Post-it" ou du téléphone, quand les couloirs sont trop grands.

Nombreux sont donc les gens qui aujourd'hui considèrent qu'il s'agit de l'outil de communication numéro 1, et qui comme le téléphone à son domicile considère cette fonctionnalité comme naturelle.

Ainsi en cas de panne (cela arrive encore !), l'ennui suscité peut être grand et la réaction des utilisateurs légitimement vive !

Il est intéressant alors d'observer, d'un point de vue sociologique, les nouveaux comportements qui se créent au sein de ces millions d'individus reliés entre eux par ce nouveau média. Il serait aussi très intéressant de comparer le contenu des messages électroniques avec celui des messages téléphoniques correspondants. On retrouve là la différence entre l'écrit et l'oral.

On doit en effet reconnaître que ce média modifie la communication entre les individus. Parfois d'une façon surprenante, voire inquiétante : ainsi voit-on des collègues distants de trois bureaux s'envoyer des messages au lieu de se parler, afin de garder trace informatique de l'information ainsi véhiculée.

La convivialité, mais aussi l'intérêt humain et scientifique des conversations "de couloir" sont alors mis à mal ! Comme avec le téléphone face au courrier papier ou à la rencontre directe, chacun est amené à trouver un nouvel équilibre dans sa façon de communiquer avec autrui, suivant l'interlocuteur, le lieu, le moment, le caractère de l'échange, etc.

Plus en rapport avec l'activité des thésards, je considère pourtant que c'est un moyen tout à fait puissant de communication scientifique, et donc d'encadrement ou de collaboration pour un jeune chercheur. Il peut par ce biais interagir avec de nombreux collègues, sans souci de déplacements, de frais de mission ou de téléphone, mais aussi de hiérarchie. En effet, l'aspect confidentiel et nominal des messages permet en général un contact plus direct et plus simple entre des personnes qui ne se connaissent pas et qui ne se jaugent pas par leur aspect ou leur position sociale.

Enfin, je conclurai ce rapide panorama par l'indication qu'il existe sur les réseaux de communication utilisés pour transmettre ces messages de nombreux autres services, qui à leur tour entrent dans le domaine du "commun" :

• transfert en temps réel de fichiers (et non plus par inclusion dans un message)

• connexion sur un ordinateur distant permettant d'y travailler comme s'il était sur votre bureau

• systèmes de consultation documentaire en tous genres : par exemple, les grandes bibliothèques scientifiques rendent consultable par le réseau leur catalogue de manière interactive et gratuite.

Je ne pense pas abuser du terme en qualifiant d'explosion le nombre d'informations qui sont désormais accessibles depuis son clavier sur son bureau. Elles sont encore trop peu connues et donc trop peu utilisées. Leur impact en terme d'aide à la production scientifique est encore faible. Il devrait aller en grandissant.

De même, je suis convaincu que les domaines scientifiques, où l'usage de l'ordinateur a été ou est encore bien souvent réduit à celui d'un traitement de textes, vont rapidement franchir le pas de cette communication électronique. La mise en place de bonnes infrastructures au niveau national et des campus, la baisse des coûts pour l'utilisateur final, la convivialité et la rapidité des outils mis à sa disposition, vont contribuer à inciter de nombreuses personnes à faire le pas.

Le monde des entreprises d'ailleurs ne s'y trompe pas. De grands groupes industriels d'abord à caractère parapublic (EDF, CGE, CNES, ...) ou informatique (Bull), et d'autres maintenant, s'y mettent. Des sociétés commerciales (FNET, Oléane) proposent depuis peu des points d'accès aux PME, mais aussi aux particuliers à faible coût (200F par mois).

Voilà j'espère vous avoir ouvert les yeux sur les potentialités de ces nouveaux outils et reste à votre disposition si vous souhaitez en savoir plus.

Joël Marchand, juin 1993

L'APRES-THESE

Devenir de la thèse et accès aux thèses

Nous nous autorisons à reproduire, quasi intégralement, ci-dessous un fort intéressant article paru dans "La Gazette de la Physique" du département de physique de l'Ecole Normale Supérieure. Merci à son auteur de tant de précieux renseignements, trop souvent inconnus.

Les Thèses finissent-elles à la benne ? ou font-elles le tour du monde scientifique ?

Circuit d'une thèse après soutenance ...

Depuis mon arrivée parmi vous, il y a deux ans et demi déjà, j'ai eu l'occasion de côtoyer bon nombre de thésards. La Bibliothèque joue en effet un rôle d'interface dans l'élaboration de la thèse, en amont avec l'assistance technique lors de la recherche bibliographique, en aval, avec l'élaboration du "produit fini" ... Sans vouloir me prononcer sur la valeur scientifique des nombreuses thèses en cours dans le Département (60 actuellement), j'ai été frappée de constater que la plupart des thésards, et aussi certains chercheurs confirmés, directeurs de thèse, semblaient ignorer le circuit bibliographique de la thèse après soutenance, et n'étaient pas loin

de penser que les thèses imprimées, aboutissement de tant de labeur, tombaient dans les oubliettes jusqu'à la fin des temps.

Or, il n'est pas inutile de rappeler que la modification des études doctorales en 1984 (suppression de la thèse de 3ème cycle et doctorat d'Etat ; création d'un nouveau doctorat) a été suivie d'un arrêté paru en 1985, précisant les modalités de dépôt, de signalement et de reproduction des thèses (1). Ce texte témoigne d'une volonté délibérée du Ministère de faciliter au maximum la diffusion et la reproduction des thèses. Je m'efforcerai donc de vous préciser les retombées de cette décision. L'INIST-CNRS (2) a été choisi comme "pôle de signalement" (quel nom pompeux !) pour les thèses de sciences, à la fois comme producteur de la base PASCAL (fichier informatisé correspondant à l'ancien Bulletin Signalétique) et comme étant déjà dépositaire des thèses de doctorat d'Etat.

Quel est donc le périple de la thèse, une fois la soutenance achevée ? A quoi peuvent bien servir les exemplaires remis à la Fac, et le fameux formulaire d'enregistrement, avec ses mots-clés souvent alignés à la va-vite ?

Je distinguerai deux circuits parallèles :

1) le "formulaire d'enregistrement" : description bibliographique de la thèse, et mots-clés, choisis par le candidat - choix d'une importance capitale, car ces mots-clés seront conservés tels que et serviront à retrouver la thèse dans les bases de données bibliographiques. Ces formulaires seront transmis par la Fac ... à l'INIST qui va assurer un signalement à deux niveaux.

2) la thèse remise à la Fac : deux exemplaires sont conservés à la Bibliothèque Universitaire ; le troisième partira à Grenoble pour être microfiché.

Toutes les thèses de sciences soutenues en France - y compris la vôtre - sont signalées dans la base de données bibliographiques PASCAL, au même titre que les articles de périodiques. Les mots-clés établis par le candidat ne sont pas modifiés par PASCAL : donc, gare à la pertinence des termes choisis !

Si vous voulez interroger PASCAL en ligne sans débourser un centime, allez à Jussieu consulter la version CD-ROM, reçue depuis 1990 à la Bibliothèque générale (3).

TELETHESES par Minitel

Reprenons le circuit des thèses récemment soutenues. Les notices intégrées dans l'énorme fichier PASCAL (huit millions de références) vont faire l'objet, tous les mois, d'une extraction pour TELETHESES, très facile à interroger par Minitel.

TELETHESES, chargée sur le SUNIST (4), recense toutes les thèses de doctorat soutenues en France depuis 1972 (1983 pour les thèses de médecine) : la Base compte 220 000 références en février 1992.

TELETHESES est interrogeable sur Minitel :
3615 code SUNK*THE
3616 code SUNIST THE

La majeure partie des thèses de sciences soutenue en France ces 20 dernières années y figure : 63 000 références au total + 5 000 nouvelles références par an, ce qui correspond au nombre de thèses en sciences soutenues chaque année. La Base est évidemment beaucoup plus exhaustive pour les années récentes, ce qui correspond à la mise en application du fameux décret cité plus haut.

En physique, TELETHESES contient actuellement (au 11 février 1992) 10 674 références au total, dont 1 402 pour les trois dernières années (1988 à 1990) : sur ces 1 402 thèses, 219 thèses de physique ont été soutenues à Paris VI, entre 1988 et 1990.

Thèses françaises de physique figurant dans TELETHESES

Université de soutenance	Total	1988 à 1990
Paris 6	2 155	219
Paris 7	325	46
Paris 11	1 763	181
Toutes universités confondues	10 674	1 402

Nous avons pu constater un certain retard entre la date de soutenance de la thèse et son apparition dans TELETHESES. Le délai théorique est de six mois et varie sans doute de façon sensible selon la diligence des différents intermédiaires.

L'interrogation de TELETHESES s'effectue suivant les critères suivants :
- auteur
- mots du titre
- établissement de soutenance
- année de soutenance
- directeur de thèse (1986 ->)
- discipline
- mots-clés

TELETHESES est un outil de travail très précieux, souvent méconnu dans les milieux universitaires. Facile à manier, il est d'un coût modique (1F la minute). Son point faible est sans nul doute les possibilités d'accès par mots-clés (vocabulaire non contrôlé dans un lexique), mais cette faiblesse est compensée par la possibilité d'interrogation sur les mots du titre.

CD-THESES

Un CD-ROM a été réalisé en 1990 et permet de consulter gratuitement toutes les données de TELETHESES dans les Bibliothèques Universitaires et notamment à la Bibliothèque centrale de Jussieu et au Service des Thèses de Jussieu (5).

Inventaire annuel des thèses de doctorat

Parallèlement à l'interrogation de TELETHESES, un Inventaire des thèses de doctorat soutenues devant les Universités françaises est édité par l'INIST (6). Plus traditionnel, il est classé par grands domaines et oblige à mener une recherche année par année. Cet inventaire peut être consulté à la Bibliothèque rue Lhomond (1981 à 1988).

THESA : thèses en cours

Il existe depuis peu, à l'initiative de la Conférence des Grandes Ecoles, une petite Base de données sur les thèses en cours dans les laboratoires de recherche des Grandes Ecoles : 4 000 thèses en cours actuellement dans une trentaine de Grandes Ecoles. L'Ecole Normale Supérieure n'y participe pas pour l'instant.

THESA est interrogeable également par Minitel :
3615 code SUNK*THA

Où peut-on consulter les thèses soutenues en France ?

Depuis 1986, toutes les thèses soutenues en France font l'objet d'un microfichage systématique, à l'ANRT (7) de Grenoble pour les thèses en sciences. Ces microfiches (qui peuvent contenir 392 p. au total) sont ensuite reproduites à 200 exemplaires et largement diffusées dans toutes les Bibliothèques universitaires, munies d'un lecteur-reproducteur, qui permet à la demande d'effectuer des photocopies.

Chaque candidat recevra 15 exemplaires de sa thèse microfichée. Il faut savoir qu'il s'écoule souvent un an et demi entre la date de soutenance et la réception de la microfiche, envoyée directement par l'Atelier de Grenoble ... Lorsque vous recevrez votre jeu de microfiches, n'oubliez pas la Bibliothèque dans votre distribution.

Si vous consultez telle ou telle thèse de physique, soutenue à Orsay, Toulouse ou Grenoble, vous avez toutes chances de la trouver à Jussieu (Service des Thèses) (5).

Les thèses de la région parisienne seront le plus souvent sous forme imprimée, les thèses de province sous forme de microfiches (à partir de 1986). Pour les thèses de province plus anciennes ne se trouvant pas à Jussieu, il est toujours possible de les demander en communication par l'intermédiaire du prêt inter.

En guise de conclusion pour les futurs thésards : à consulter, avant de fixer votre choix

...

- Guide des aides aux formations doctorales ou post-doctorales.
  Ed. 1991 : Paris : ANDES (Association Nationale des docteurs ès-sciences). Ce guide précise les sources de financement possibles et les aides accordées par différents organismes.

- Formation par la recherche : Lettre de l'Association Bernard Grégory (53 rue de Turbigo - 75003 PARIS). Trimestriel.

- SUCH (M.F), PEROL (D.). Initiation à la bibliographie scientifique - Promodis, Cercle de la Librairie, 1987.
  A consulter impérativement avant de vous lancer dans la recherche bibliographique.

Christiane Pellot, 1992

Notes :

(1) Arrêté du 25 septembre 1985 relatif aux modalités de dépôt, signalement et reproduction des thèses ou travaux présentés en soutenance en vue du doctorat (J.O. 21 novembre 1985).

(2) INIST-CNRS : INstitut de l'Information Scientifique et Technique - 2 allée du Parc de Brabois - 54514 VANDŒUVRE-LES-NANCY Cedex.

(3) Bibliothèque générale Jussieu
Tour 56-55 (4ème étage), Université Paris VI, 4 place Jussieu, 75252 PARIS CEDEX O5
Ouvert du lundi au vendredi : 9h30 - 18h

(4) Serveur universitaire national pour l'information scientifique et technique - Chemin St-Hubert -
BP 112 - L'Isle d'Abeau 39303 BOURGOIN-JALLIEU Cedex.

(5) Bibliothèque Jussieu
Service des Thèses - Bâtiment F4, Université Paris VI, 4 place Jussieu, 75252 PARIS CEDEX O5
Ouvert du lundi au vendredi : 14h - 16h30

(6) Inventaire des thèses de doctorat soutenues devant les Universités françaises. Sciences. 1981 à 1988. INIST-CNRS ; DBIST puis Direction de la recherche et des études doctorales. Dernier paru : 1988 (paru 1991). 1989 : à paraître en 1992.

(7) ANRT[5] : Atelier National de Reproduction des Thèses - Université de Grenoble II - BP 47 - 38040 GRENOBLE Cedex 9.

(8) TELETHESES CD-Thèses : une banque de données et un CD-ROM sur les thèses soutenues en France : A-M Ferrier, Documentaliste, vol. 27, n°2, mars-avr. 1990, 98-101.

Recherche d'emploi : quelques conseils pour ne pas perdre de temps

Car le temps est vraiment le facteur essentiel et incompressible de toute prospection d'emploi.

I. LE DEMARRAGE

• S'inscrire immédiatement à l'ANPE (Agence Nationale Pour l'Emploi) et à l'APEC (Agence Pour l'Emploi des Cadres, Ingénieurs, Techniciens) :

ANPE

Pourquoi ?

• Cette inscription vous permettra d'avoir accès à des stages gratuits, utiles soit dans le domaine des techniques de recherche d'emploi (voir plus loin), soit pour des formations complémentaires, ainsi que pour obtenir le payement de certains trajets pour des entretiens.

• Inscription possible même sans le diplôme de thèse, dès la fin de vos allocations.

• L'inscription à l'ANPE est nécessaire (mais non suffisante) pour l'obtention d'allocations chômage.

Où, comment ?

Il existe certainement (malheureusement) un centre ANPE près de chez vous, néanmoins à partir du diplôme de licence, l'inscription est généralement orientée vers les centres ANPE cadres (2 ou 3 sur Paris). Téléphonez au préalable.

Pourquoi ?

L'inscription à l'ANPE entraîne la notification aux ASSEDICs et éventuellement une aide de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pour le logement, l'aide sociale, etc.

APEC (Agence Pour l'Emploi des Cadres, Ingénieurs, Techniciens)

Pour qui ?

Pour les titulaires d'un DEA et d'un doctorat, en fait dès la licence

• Pour l'accès à un certain nombre d'offres d'emploi qui ne passent pas à l'ANPE, ni dans les journaux. L'APEC est renommée, une société cherchant un cadre s'adressera préférentiellement à l'APEC. Une association entre l'ANPE et l'APEC pour augmenter les chances des prospecteurs était en pourparlers...

• L'APEC est depuis longtemps spécialisée dans les stages d'aide à la prospection d'emploi, ils sont gratuits (comme à l'ANPE) mais sont plus faciles à obtenir qu'à l'ANPE.

• Accès à une base de données très importante sur les sociétés (bilans annuels...), annuaires dans presque tous les domaines

• Accès aux microfiches des annonces parues dans les journaux avec remises à jour hebdomadaires.

• Conseillers pour les jeunes diplômés pouvant apporter une aide dans le suivi de la prospection.

• Une fois inscrit, possibilité d'abonnement à prix réduit au journal de l'APEC qui regroupe les petites annonces APEC de la semaine avec des articles très intéressants sur les différents secteurs d'activités permettant ainsi d'avoir une vision élargie du marché de l'emploi.

• Attention : répondre à au moins une annonce tous les deux mois pour que l'abonnement ne soit pas suspendu.

Où, comment ?

L'accès à ce service est offert aux personnes ayant travaillé et cotisé (pendant 3 ans, je crois) comme cadres et aux jeunes diplômés (diplôme niveau minimum maîtrise). L'APEC est essentiellement subventionnée par les cotisations des cadres et estime rendre un service aux jeunes diplômés (n'ayant pas cotisé pour) et peut donc décider à tout moment d'en changer les conditions d'accès.

Attention, le dernier diplôme doit être vieux de moins d'un an. Ainsi, vous devez avoir votre diplôme de thèse, car votre diplôme de DEA (ou DESS ou diplôme d'ingénieur) est vieux de plus d'un an. Pour cette raison, par exemple, il m'a été difficile de m'inscrire de retour de post-doc. Néanmoins une lettre à la direction de l'APEC expliquant mon cas a permis de résoudre ce problème.

Adresse : 51 bd Brune, 75014 Paris. Tél : 40 52 20 00.

• S'inscrire à l'Association Bernard Grégory

Pourquoi ?

• Inscription avec le diplôme de thèse. Cette association s'occupe d'éditer des carnets présentant les CV résumés des jeunes docteurs et de les transmettre aux entreprises privées. Les industriels sensibles aux universitaires lisent ces carnets et peuvent demander le CV complet auprès de l'ABG. Elle met aussi à disposition un serveur Minitel pour suivre les offres d'emploi qu'elle reçoit. L'Association édite aussi une revue intitulée "Formation par la Recherche" qui propose des articles généraux sur l'évolution de l'embauche

[5] A ne pas confondre avec l'ANRT : Agence Nationale de Recherche et de Technologie, qui finance les contrats CIFRE

dans différents secteurs, établit des comparaisons entre les secteurs privés et publics... bref des chiffres pour réfléchir.

Où, comment ?

• L'Association n'inscrit pas qui veut. Il faut avoir bénéficié d'une bourse pendant sa thèse comme l'atteste un papier qui sera signé du directeur de thèse. Toutes les disciplines ne sont pas acceptées. Se renseigner auprès de l'association ou des antennes ABG présentes dans les universités.

Adresse : 53 rue de Turbigo, 75003 Paris, Tél : 42 74 27 40, Fax : 42 74 18 03, MINITEL : 3615 + ABG (offres d'emplois pour jeunes scientifiques)

• **S'inscrire à l'AVARAP**

Pourquoi ?

L'AVARAP (une cordée pour l'emploi) est une association qui encadre les chercheurs d'emploi au travers d'un suivi très continu, avec une réunion chaque semaine, au minimum. Cet encadrement est assuré par des bénévoles très compétents (spécialistes de l'Out Placement, chef d'entreprise...) et se poursuit sur plusieurs mois. Il demande un engagement sérieux et responsabilisant pour les chercheurs d'emploi.

Où, comment ?

En participant à une réunion d'information préliminaire à la suite de laquelle des groupes seront formés. Il est conseillé d'aborder ce "stage" en ayant déjà un minimum d'expérience de la prospection d'emploi, tel que les stages de techniques d'emploi (voir plus loin).

Adresse : 90 rue du Moulin Vert, 75014 PARIS, Tél : 45 41 42 27.

II. L'ACTION

• **Faire le point**

Pourquoi ?

En cette période, n'hésitons pas à le dire, particulièrement difficile, il est important de bien se connaître (compétences, qualités et aussi défauts) pour préparer son projet professionnel. Sans projet professionnel précis, il y a de fortes chances que votre candidature ne réussisse pas à sortir du lot, de toute façon cela transparaîtra dans votre CV. L'APEC propose un document (70F) intitulé Déclic qui permet un regard vers soi-même, si essentiel, (difficile) que nous n'avons pas forcément l'habitude de porter.

• **Participer au plus tôt aux stages de recherche d'emploi**

Pourquoi ?

Le B.A.BA, une fois inscrit dans les différents organismes, est de participer aux stages de techniques de recherche d'emploi. L'ANPE et l'APEC proposent des stages équivalents. Je conseille de suivre, si possible, les deux. A l'ANPE, le stage TRE (Techniques de Recherche d'Emploi) où, après avoir fait le point sur ses connaissances et compétences, on étudiera en groupe la qualité du CV, on apprendra à écrire une lettre d'accompagnement (de motivation) et on se préparera aux entretiens. A faire rapidement pour gagner du temps et de l'efficacité.

A l'APEC, les stages sont plus courts, journée ou demi-journée et correspondent à chaque partie du stage TRE : stage CV, stage lettre (de motivation), stage entretien.

Je me permets d'insister quant à l'utilité de ces stages. Il est en effet très rare de faire un bon CV du premier coup et la littérature sur ce sujet est souvent dépassée. Les personnes qui encadrent ces stages ont été des recruteurs, et suivent l'évolution du marché de la prospection actuelle, ainsi ils connaissent certains trucs utiles pour les entretiens.

Remarque : garder quand même un peu de recul face au contenu de ces stages et les adapter à ses projets.

• **Faire jouer les contacts**

Pourquoi ?

Surtout en ce moment, il faut le dire, une lettre de candidature spontanée n'a de chance que si elle coïncide précisément avec les besoins de la société. Pour avoir cette chance, il n'y a pas de miracle, il faut s'informer. Une première partie de l'information peut être obtenue grâce aux rapports d'activité des sociétés, bilans annuels... (voir APEC, ANPE). Mais l'essentiel de l'information sera obtenue par contact direct avec un membre de l'entreprise et pour cela pas de mystères, faites jouer vos relations.

Ces relations sont plus ou moins présentes mais elles existent, même si dans un premier temps, la réaction est de penser que l'on ne connaît personne. D'une façon générale, je ne saurai insister assez sur la nécessité d'établir les contacts le plus tôt possible, en cours de thèse (et pourquoi pas avant).

Bref ces contacts sont de deux types :

Contact de travail : développez, approfondissez les contacts que vous avez eus lors de votre thèse. Signalez bien autour de vous que vous cherchez du boulot. Si vous ne vous manifestez pas, n'attendez pas qu'on le fasse pour vous. Continuez à participer aux congrès, si possible.

Contact par relations : cela consiste, par exemple, à discuter un soir au téléphone, avec une personne inconnue, amie d'ami, ayant un poste dans un secteur qui vous intéresse et qui vous aidera ainsi à mieux établir votre projet professionnel. Plus précieux encore, ce contact sera le sésame qui vous donnera les 20 secondes nécessaires pour vous présenter et proposer d'envoyer votre CV. Il ne s'agit pas de piston, il s'agit juste de vous permettre de sortir de l'anonymat.

• **Participez aux salons**

Pourquoi ?

Ne comptez pas sur les salons pour trouver un job, surtout en ce moment, mais c'est l'occasion idéale de relever des noms, de s'informer sur l'intérêt d'un profil comme le vôtre pour la société que vous visez. Le point essentiel étant le nom des personnes à contacter, car lors du salon, les intervenants ne connaissent pas obligatoirement votre profil et peuvent être soit trop optimistes soit pessimistes. C'est à vous de gratter la surface en

obtenant des rendez-vous d'informations. Ce sera alors le moment rêvé pour poser toutes les questions concernant la société et les futurs membres qu'elle recherche. Pas de fausse pudeur, insistez (doucement), le temps de faire passer la gentille mauvaise foi qui veut que "tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil, tout le monde a potentiellement une place dans la compagnie"... Rien n'est plus pénible que de faire plusieurs relances pour apprendre finalement que l'"on" n'embauche que des ingénieurs, ou que votre cursus n'est pas assez "appliqué"...

Comment ?

Voir l'agenda de “Courrier Cadres” (journal de l'APEC), aussi dans le journal “L'Etudiant”, les affiches, ...

En vrac, mais essentiel

• Consultez les annuaires tels que "les 200 entreprises qui recrutent (édition L'Etudiant)" ou le "mémogenda ; le carnet d'adresse des opportunités de carrières". Néanmoins, n'espérez pas grand-chose en écrivant au service du personnel car il est surchargé de travail.

• Prendre le temps de consulter pour les adresses le KOMPASS, bible de toutes les sociétés présentées par secteur d'activité en mots-clés.

• Tenir un planning de toutes ses activités (lettre, contact téléphonique), particulièrement pour le courrier, prévoir de relancer (après environ un mois) encore, et encore..

• Faire des photocopies du courrier, vous pourrez ainsi lors des contacts futurs, reprendre des arguments ou en développer d'autres.

• Prendre des notes à chaque visite, échanges téléphoniques.

• Faire relire les lettres de motivations pour éviter les fautes d'orthographe...

• Essayez d'obtenir des réunions d'informations.

• La qualité vaut mieux que la quantité, prendre son temps pour établir les lettres de motivations. Les 30 lettres de candidatures envoyées par jour... personnellement je n'y crois pas!

• Sélectionner les cabinets de recrutement et les entreprises en fonction de leur champ d’activité (il suffit de téléphoner) (pour économiser les timbres ...), mais aussi élargisser le champ d’action, par le biais des associations d’idées (une fonction peut être valable dans différents secteurs d’activité)

III. LES PETITS PLUS...

• **Prévoir à long terme**

Sans vouloir être pessimiste, prévoir le pire, **prévoir à long terme**, ne pas se fermer de portes ! C'est à dire s'inscrire à temps pour postuler à des postes qui ne seront ouverts que dans plusieurs mois. Pensez, par exemple, à la liste de qualification pour les postes de maître de conférences... à prévoir plusieurs mois à l'avance. Même chose pour beaucoup de concours de l'administration....

• **Regroupez-vous !**

Rien n'est plus déprimant et déstabilisant que de prospecter. La recherche d'emploi est un emploi à temps complet. Ce sont des jours passés à essayer de contacter quelqu'un. C'est un jour à droite, un jour à gauche pour obtenir des infos. C'est la solitude devant la lettre de motivation à se demander si on a réellement les compétences requises... Bref c'est un emploi du temps très chargé qui ne rapporte rien, ni moralement, ni intellectuellement, ni financièrement dans l'immédiat... Personnellement, je ne connais personne qui ait vécu cette période de façon réjouie. Il faut en être conscient et se regrouper pour se maintenir le moral. En effet on peut se conseiller mutuellement, il est d'ailleurs bien plus facile de donner des conseils utiles aux autres qu'à soi-même et puis on s'organise des réunions sympas qui permettent de faire le point de l'état d'avancement du "projet emploi". Il n'est pas nécessaire d'avoir la même formation. La démarche n'en sera que plus enrichie par des approches différentes.

• **Ne pas arrêter la prospection d'emploi, tant que le contrat n'est pas signé !**

En effet même les personnes ayant les meilleures intentions vis à vis de vous ne pourront pas forcément vous obtenir le poste promis. Prudence donc.

• **Ne pas se décourager, agir pour soi et aussi pour les autres !**

Facile à dire, isn't it ? Peut être, mais c'est vrai, il faut tenir bon, la situation est difficile pour beaucoup et cela peut aider à relativiser. Consacrer quelques heures de son temps à aider les autres (soutien scolaire bénévole, par exemple...) permet de ne pas toujours ressasser ses propres difficultés et d'élargir son cercle de connaissance donc de contacts potentiels (mais j'espère que vous n'avez pas besoin de ces intérêts pour vous décider !). Faire du sport.

Et puis, parce que l'on réussit toujours à sortir de la galère, on peut envisager de ne pas oublier les autres et de les aider à sa façon (tapez un CV propre sur le Mac au bureau, transmettre un CV et pourquoi pas penser réellement en termes de solidarité avec chaîne d'infos, de conseils et aide financière)...

Bon courage !

Blandine Clozel, décembre 1993

Comment devenir ATER

Cet article apporte quelques informations sur le statut d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER). Ce statut constitue une des composantes du « vivier d'enseignants-chercheurs ». Cet emploi d'enseignant-chercheur contractuel, intermédiaire entre le monitorat et la maîtrise de conférences, peut fournir un financement en fin de thèse. Il a été créé en 1988 (décret n° 88-564 du 7 mai, paru au Journal Officiel du 8 mai) et il a été légèrement modifié en 1989 (décret n° 89-795 du 30 octobre paru au JO du 31) puis en 1993 (décret n° 93-360 du 21 juillet paru au JO du 28). En 1992, 800 postes d'ATER ont été affectés [Le Monde du 25 novembre 1993].

Quel est le statut d'ATER ?

Recruté par un rectorat d'académie sur un contrat à durée déterminée (CDD), l'ATER doit assurer soit un service complet d'enseignement (c'est-à-dire 192 h équivalentes à des travaux dirigés - TD - une heure de cours magistral valant une heure et demie de TD, et une heure et demie de travaux pratiques valant une heure de TD), soit un demi-service. Il doit aussi participer notamment aux contrôles de connaissance et aux examens.

Pour pouvoir devenir ATER, il faut appartenir à l'une des catégories suivantes :

1° Les fonctionnaires titulaires et stagiaires de catégorie A de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'un établissement public en dépendant, inscrits en vue de la préparation du doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches ou s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur. La durée du contrat est au maximum de trois ans avec la possibilité d'une année supplémentaire « lorsque les travaux de l'intéressé le justifient ».

2° Les allocataires d'enseignement et de recherche ayant cessé d'exercer leurs fonctions depuis moins d'un an, titulaires d'un doctorat et s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur. La durée du contrat est d'une année au maximum avec la possibilité d'une année supplémentaire « lorsque les travaux de l'intéressé le justifient et à condition d'être âgé de moins de 33 ans au 1er octobre de l'année universitaire de renouvellement ».

3° Les enseignants ou chercheurs de nationalité étrangère ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche pendant au moins 2 ans, titulaires d'un doctorat ou d'un titre ou diplôme étranger jugés équivalents par la commission de spécialistes compétente. La durée du contrat est au maximum de trois ans, éventuellement renouvelé une fois pour une année.

4° Les moniteurs recrutés dans le cadre du monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur, titulaires d'un doctorat ou sur proposition de leur directeur de thèse qui doit attester que leur thèse peut être soutenue dans un délai d'un an, et s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur. La durée du contrat est, selon les mêmes conditions qu'en 2°, d'une année avec la possibilité d'une année supplémentaire.

5° Les étudiants n'ayant pas achevé leur doctorat et dont le directeur de thèse doit attester que leur thèse peut être soutenue dans un délai d'un an. La durée du contrat est au maximum d'un an, renouvelable une fois pour une durée d'un an, à condition de justifier de l'obtention du doctorat.

6° Les titulaires d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches, s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur. La durée du contrat est au maximum d'un an, renouvelable une fois pour une durée d'un an.

Chaque poste est rattaché à un établissement (université, IUT, etc) et répertorié dans une section nationale (cf. annexe). La rémunération minimale est de l'ordre de 11 000 F bruts pour un service complet. Le contrat prend effet à partir du 1er septembre jusqu'au 31 août de l'année suivante, au plus tard. Il est possible de négocier une durée inférieure, notamment dans le cas du recouvrement avec un contrat précédent de monitorat, en se renseignant sur les conséquences futures vis à vis du calcul de l'ancienneté de fonctionnaire (lors de la titularisation ou de l'avancement sur un poste de maître de conférences par exemple). Dans le cas d'une durée partielle, le nombre d'heures d'enseignement est calculé au prorata de la durée du contrat (sur la base de 192 h TD pour 12 mois en service complet).

Comment candidater ?

Le recrutement s'effectue via une sélection sur dossier réalisée par la commission de spécialistes universitaire de la section dont dépend le poste (le service du personnel enseignant de l'université - à laquelle est rattachée l'établissement - peut renseigner sur cette commission, ainsi qu'un secrétariat d'UFR). Deux filières de recrutement coexistent :

a) au niveau du rectorat : une série de postes fait l'office d'une publication au Bulletin Officiel de l'Education Nationale vers mai-juin. Le recrutement est alors a priori pris en charge administrativement par le service des personnels enseignant du supérieur au rectorat de l'académie (cf. annexe) dont dépendent les postes. Il faut donc s'adresser à ce service afin de constituer un dossier de candidature,

et aussi, par précaution, se renseigner auprès des établissements auxquels sont affectés les postes.

b) au niveau de l'établissement : pour cette autre série de postes, beaucoup plus fournie que la première, la procédure se déroule différemment. Il n'y a ni publication systématique des postes, ni directives particulières relatives aux dossiers. En l'absence d'informations, il vaut mieux s'adresser au président de la commission de spécialistes ou se renseigner autour de soi. En outre, certains postes vacants de maîtres de conférence (non pourvus, libérés suite à une mutation ou une promotion etc.) sont transformés en postes d'ATER en dernière minute.

Les dossiers sont ensuite examinés normalement vers fin septembre ou début octobre par la commission de spécialistes, qui auditionne éventuellement et qui établit un classement des quelques candidats retenus pour chaque poste. Il est à noter que la commission favorise les candidats «locaux» et les moniteurs. Elle peut éventuellement décider de diviser un poste par moitiés. Les candidats sélectionnés ne sont pas souvent mis au courant de leur classement, mais le premier classé est très rapidement informé. En cas de refus du poste, il doit confirmer son désistement par écrit, ce qui peut retarder la sélection finale par un effet de réaction en chaîne. Il est possible de se renseigner sur la date de réunion de la commission et, en l'absence d'informations, de téléphoner quelques jours après cette date.

Il est conseillé de soigner la réalisation de son dossier de candidature et de contacter autant que possible les personnes impliquées dans l'attribution des postes (notamment le président de la commission de spécialistes). Ainsi, par exemple, on pourra indiquer sur une lettre de candidature, sa prédisposition à accepter un demi-poste.

Comment conclure ?

Alors que, de par leur définition légale, les caractéristiques du statut sont formalisées, les modalités de recrutement, par contre, relèvent de la cuisine universitaire dont les recettes empiriques produisent de manière quelque peu obscurantiste des résultats pas toujours ragoûtants ! Certains n'hésitent pas à parler de « magouilles ». Bref, on l'aura compris, candidater à un poste d'ATER implique de consacrer beaucoup de temps et d'énergie dans la course à l'information, d'avoir de la chance ou de profiter d'un « souteneur » influent et efficace. Il ne faut cependant pas oublier qu'être ATER signifie enseigner et que cela ne s'improvise pas...

Michel Cartereau, mars 1994

Post Scriptum :

a) Pour tout renseignement d'ordre administratif, il est possible de s'adresser au CIRA (centre interministériel de renseignements administratifs, 1-40.01.11.01 à Paris, consulter les annuaires pour les centres régionaux) ou aussi à un syndicat d'enseignants.

b) Il est à noter qu'il existe des statuts équivalents dans les établissements d'enseignement supérieur publics qui ne dépendent pas du ministère de l'Education nationale : par exemple, le statut d'assistant d'enseignement et de recherche contractuel (AERC) dans les écoles d'ingénieurs du ministère de l'Agriculture (défini par le décret n° 91-374 du 16 avril 1991 paru au JO du 19 avril 1991).

Annexes :
- **Liste des rectorats**
- **Liste des sections du Conseil national des universités.**

Cf la fin du document.

Comment devenir maître de conférences à l'Université

Toute personne titulaire d'un doctorat (notamment), non nécessairement de nationalité française, peut devenir maître de conférences. La procédure correspondante se décompose en deux étapes successives : une qualification réalisée au niveau national et indispensable pour candidater ensuite localement, université par université, sur des postes de maître de conférences. Les principales caractéristiques de ces deux étapes sont présentées ci-après. Pour plus d'informations, se reporter aux textes officiels cités dans le texte (parus au Bulletin Officiel de l'Education Nationale - BOEN - ou au Journal Officiel - JO - consultables dans les bibliothèques universitaires), au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (bureau de recutement des personnels de l'enseignement supérieur - DGA 4 - 45, rue des Saints Pères - 75006 Paris) ou s'adresser au service du personnel enseignant d'une université.

Qualification

Une commission nationale, le Conseil national des universités (CNU) organisé en sections correspondant aux disciplines, statue sur dossier. La procédure est fixée chaque année par un arrêté paraissant vers la mi-septembre (arrêté du 2 septembre 1993 paru au JO du 17 septembre pour 1993-94). Tout candidat à la qualification doit préparer deux dossiers :

• Le premier dossier, destiné à un rectorat, contient des documents d'ordre administratif à remettre avant la fin d'octobre. Il n'est pas obligatoire d'avoir déjà soutenu sa thèse à ce stade. Les formulaires peuvent être retirés au service du personnel enseignant dans les universités ; ils

incluent la liste des sections du CNU parmi lesquels il faut choisir une section de rattachement. Précisons qu'il est conseillé de postuler sur plusieurs sections aux candidats dont le thème de recherche peut correspondre à plusieurs domaines (la qualification attribuée dans une section autorisant à se présenter sur des postes en toute section).

• Le second dossier doit être adressé aux deux rapporteurs choisis par la commission de la section de rattachement ; afin de faciliter ce choix par la commission, il est conseillé d'indiquer notamment les caractéristiques du doctorat obtenu (date de soutenance, directeur de thèse, laboratoire d'accueil etc.) et les thèmes de recherche (avec quelques mots-clés significatifs) dans le dossier envoyé au rectorat. Les coordonnées des rapporteurs sont communiquées au candidat par courrier vers fin janvier et le dossier doit lui être envoyé dans les cinq jours suivant la réception de ce courrier (dix jours si hors du territoire métropolitain). Le dossier se compose essentiellement d'un curriculum vitæ détaillé (études, enseignement, recherche, charges collectives notamment) accompagné d'au plus trois documents (généralement la thèse et deux publications ou communications). Il faut en soigner la réalisation afin de montrer ses aptitudes à la recherche (détailler ses activités de recherche, donner la liste des publications classée comme indiqué en annexe) et son intérêt pour la fonction d'enseignant (préciser les caractéristiques des activités pédagogiques effectuées, indiquer la liste des documents d'enseignements réalisés et présenter synthétiquement les enseignements que vous êtes prêts à assurer). Il est important d'y adjoindre les rapports de pré-soutenance de thèse (éventuellement envoyés plus tard) ainsi que des attestations relatives aux activités de recherche et d'enseignement.

Ensuite, vers la mi-mars, les résultats de la sélection sont communiqués par courrier. De plus la liste des candidats qualifiés est consultable sur minitel (36-15 EDUTELPLUS, mot-clé DPES) classée par section ou par ordre alphabétique. La qualification est valable durant quatre années. En cas d'échec, il est possible d'obtenir communication du rapport (dans un délai d'une année auprès du ministère, DGA 4) et après deux échecs successifs, d'effectuer un recours. Il est à noter que la soutenance de la thèse doit en fait s'effectuer au plus tard avant la réunion de la commission de la section du CNU. Un numéro de qualification et un code secret personnel sont attribués et envoyés aux candidats qualifiés en même temps que leur attestation de qualification ; ils sont indispensables pour la procédure de candidature. Le pourcentage moyen de qualification serait d'environ 55 % pour toutes les sections (voir table en annexe).

Candidatures

Les postes de maître de conférences sont publiés vers le début de mars au BO (arrêté du 5 mars, publié au BO n° 10 du 11 mars en 1993) ; chaque poste est identifié par un numéro national qu'il convient de bien connaître car il sert dans toutes les démarches. Il faut alors se renseigner sur le "profil" des postes auprès des établissements universitaires (UFR, IUT etc.) sans se fier aux indications de profil[6] publiées, puis établir deux dossiers pour chaque candidature aux postes retenus :

• Le premier, administratif est destiné au rectorat dont dépend l'établissement affectataire de l'emploi postulé.

• Le second doit parvenir à l'établissement concerné. Il comprend des documents administratifs destinés au chef d'établissement et deux dossiers pour les rapporteurs de la commission de spécialistes (dossiers équivalents à celui réalisé pour la qualification). Cette commission dépend de l'université à laquelle est rattachée l'établissement, et c'est elle qui examine les candidatures (on peut demander la composition de cette commission auprès du service du personnel enseignant de l'université).

Il vaut mieux remettre, si possible, les dossiers en main propre dans les établissements afin de s'assurer qu'il ne manque aucune pièce. En 1993, la date limite du dépôt de ces deux dossiers, fixée initialement au 9 avril, a été repoussée au 22 avril, puis finalement au 14 mai (voire plus tard pour certaines sections). Le nombre de candidatures n'est pas limité mais il est plutôt bien considéré de postuler à environ cinq postes au maximum (ceci dit, rien n'oblige à déclarer toutes ses candidatures dans les formulaires).

Il est fortement conseillé de contacter (ou d'essayer de contacter - en restant serein !) le plus tôt possible les enseignants-chercheurs de l'établissement et, si possible, le président de la commission de spécialistes (mais éviter de le faire au dernier moment quand les personnes sont alors surchargées). En effet, alors que la procédure de qualification se déroule uniquement sur dossier et globalement sans trop de problème, il n'en est pas toujours de même pour la sélection d'un candidat à un poste de maître de conférences. Celle-ci dépend plus étroitement de critères locaux, voire de rapports de force au sein de la commission. Il faut au-moins que le profil de recherche du candidat cadre avec les thèmes de recherche du ou des laboratoires en présence, avec qui il faut très rapidement entrer en contact. Se renseigner également sur l'existence d'un candidat local fortement "pressenti" pour le poste, auquel cas on se déplacera pour faire de la figuration (au mieux se préparer pour d'autres auditions ou se faire connaître).

Les candidatures sont ensuite prises en charge par la commission de spécialistes. Elle auditionne courant mai ou juin les candidats retenus lors d'une première sélection, qui en sont avertis par courrier (pour les postes d'IUT et certaines d'Ecoles d'Ingénieurs, normalement tous les candidats sont

6 Ces profils évoluent souvent au cours du temps. Il n'est pas rare que le profil soit modifié deux ou trois fois avant la version définitive (suite à des rivalités d'équipes, etc). Bien suivre donc leur évolution !

convoqués). L'audition consiste en une présentation de chaque candidat pendant 5 à 10 minutes, à l'aide de transparents, devant une partie de la commission qui pose éventuellement des questions. La commission établit ensuite un classement d'au maximum cinq noms pour chaque poste. Les candidats classés sont généralement informés de manière rapide par le téléphone arabe. De toute façon, chaque candidat a accès début juillet à ses résultats via minitel grâce à son code personnel (36-14 EDUTEL mot-clé DPES, et non sur 36-15). Une notice explicative de la procédure télématique est normalement envoyée à chaque candidat.

En cas de classement sur un ou plusieurs postes, le candidat doit alors via le minitel et avant la mi-juillet s'engager à accepter un poste et, le cas échéant, classer plusieurs postes possibles par ordre de préférence. S'il n'a pas accès à un minitel, il peut adresser un courrier à la direction des personnels de l'enseignement supérieur (61-65, rue DUTOT - 75015 PARIS), de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception. Ce courrier comprendra :

˙ nom, prénom, date de naissance et adresse personnelle.

˙ le numéro de qualification.

˙ les voeux d'affectation par ordre préférentiel décroissant. Pour chaque emploi, le nom de l'établissement, la nature (MCF), la discipline (numéro de la section du CNU) et le numéro d'ordre de l'emploi.

˙ un engagement à occuper l'emploi sur lequel le candidat est susceptible d'être affecté.

Les résultats définitifs des affectations sont consultables début août en se connectant au serveur 36-15 EDUTELPLUS. Avec un peu de chance, on peut récupérer les documents envoyés aux rapporteurs vers septembre (se renseigner auprès des services du personnel des établissements concernés) ; ce qui peut toujours servir l'année suivante...

Michel Cartereau, le 2 février 1994

Post-Scriptum :

• De nombreuses informations sont extraites de la note aux candidats à la qualification, rédigée par plusieurs sections du CNU (n˚ 18, 24, 27) et qui est disponible sur le réseau informatique Internet (par ftp en anonyme à l'adresse ftp.cnam.fr, dans le répertoire pub/CNU).

• L'association SPECIF (Société des personnels enseignants et chercheurs en informatique de France ; contact : C. Girault, laboratoire MASI, université Paris 6, 4, place Jussieu, 75252 PARIS CEDEX 05) publie régulièrement dans son bulletin d'information des informations sur le fonctionnement de la 27e section (informatique).

Annexe : classification des publications

1) Ouvrages édités (ou participation).

2) Articles publiés ou acceptés dans des revues : a) d'audience internationale avec comité de sélection ; b) d'audience nationale avec comité de sélection ; c) sans comité de sélection.

3) Communications effectuées ou acceptées à des manifestations : a) d'audience internationale avec comité de sélection ; b) d'audience nationale avec comité de sélection ; c) sans comité de sélection ; d) à des séminaires internes.

4) Articles ou communications en cours de soumission.

5) Rapports internes, rapports de fins de contrats, documentation technique.

6) Autres formes de publication (indiquer la forme et l'audience).

7) Brevets.

Nota bene : Une conférence (ou une revue) est d'audience internationale si le comité de programme comprend des personnes issues de plusieurs pays.

Comment se présenter au CNRS

Si le CNRS embauche encore l'année prochaine...

Cet article apporte quelques indications sur le recrutement des chargés de recherche de deuxième classe (CR2) au CNRS, qui constitue le poste de base pour un chercheur. Il ne s'agit pas ici de remplacer les documents établis par le CNRS (dont notamment le « guide du candidat à un poste de chercheur ») mais de fournir un aperçu synthétique des modalités de ce recrutement, accompagné de conseils.

Il est à noter qu'on peut également entrer directement en tant que chargé de recherche de première classe (CR1). Ce poste d'un niveau supérieur est accessible sans limite d'âge (dans la limite de trois candidatures successives) mais il faut justifier de 4 années d'activité dans un établissement public de recherche. Il est possible de poser sa candidature simultanément en CR2 et en CR1. Avec un doctorat, on peut aussi se présenter aux concours d'ingénieurs de recherche (IR). Les d'ingénieurs de recherche ont un rôle d'assistance et d'encadrement techniques dans les laboratoires mais, selon les cas, ils peuvent être amenés à participer activement aux travaux de recherche. De manière générale, s'adresser aux délégations nationales du CNRS (liste donnée en annexe) pour obtenir plus de renseignements.

Le projet de recherche

Le recrutement d'un chercheur n'est pas un concours classique. En effet, le principe fondamental consiste à juger non seulement un CV, mais plus

encore un projet de recherche proposé par un candidat dans un laboratoire donné. De plus, les postes à pourvoir sont répartis par thèmes, disciplines ou groupe de disciplines (cf. la liste des sections du comité national en annexe).

Il faut donc avant tout contacter un laboratoire soit «propre» au CNRS, soit «associé» (URA, Unité de Recherche Associée), qui veuille vous présenter. Le projet scientifique doit être élaboré en collaboration avec ce futur laboratoire d'accueil. Il faut parallèlement se renseigner afin de savoir si ce laboratoire a une chance d'obtenir un poste ; parmi les handicaps, citons : une situation en région parisienne, un nombre important de recrutements récents (surtout au CNRS), un thème de recherche en dehors des priorités de la section ou de la politique nationale du CNRS, un patron peu influent ou disposant de peu d'appuis dans la section dont relève ladite unité de recherche. Un point important est de connaître le maximum de membres de la commission (élus ou nommés) qui représente sa section (ne pas rester isolé dans son laboratoire pendant sa thèse, se faire connaître de l'extérieur...). De toutes façons, il faut que la candidature soit soutenue par le patron, qui doit s'engager personnellement.

Il n'est pas nécessaire d'avoir soutenu la thèse lors de la candidature ; cependant, il faut alors s'engager à le faire dans un délai de quelques mois et cela reste un cas particulier assez rare depuis l'avènement du nouveau doctorat. La plupart des candidats ont leur thèse, et un séjour post-doctoral (le plus souvent à l'étranger) est souvent fortement apprécié. Une bonne liste de publications dans des revues internationales est également un argument de poids.

Il n'y a aucune condition de nationalité pour concourir mais la candidature est régie par une limite d'âge. Il faut être âgé d'au plus 31 ans au 31 décembre de l'année du concours (32 ans à titre transitoire en 1994) ; cette règle remplace celle du maximum de trois candidatures successives (qui est encore en vigueur pour l'accès au poste de CR1). Cependant, des dérogations sont possibles dans les cas suivants : a) recul de la limite pour une durée égale à celle du service national en France (y compris aide technique et coopération) ; b) une année par enfant à charge (âgé de moins de 21 ans) ou par personne handicapée à charge ; c) les mères de 3 enfants et plus ; d) les candidates élevant leur enfant et âgées de moins de 45 ans ; e) les personnes handicapées ; f) les sportifs (ou ex-sportifs) de haut niveau.

Le concours

Les postes sont rendus publics au mois de décembre. La liste paraît au Journal Officiel et elle est aussi diffusée par les délégations du CNRS (sur minitel au 36.14 CNRS). Les postes CR1 sont moins nombreux que les CR2 (voir annexe) et il faut bien entendu avoir beaucoup plus d'expérience pour espérer être engagé directement en 1ère classe. Il existe par ailleurs deux types de postes : les postes «normaux» et les postes «fléchés». Les postes normaux n'ont comme intitulé que ceux de la section. Les postes fléchés ont un intitulé beaucoup plus précis et ils sont généralement destinés à des laboratoires en particulier. On a généralement plus de chances sur un poste fléché à moins que la définition du poste ne soit pas assez précise (trop de candidats) ou, au contraire, le soit trop (un candidat «prédestiné»). Cependant, se présenter sur un poste fléché n'interdit pas d'être embauché sur un poste «normal». De plus, certains postes fléchés ne sont pas pourvus et ils sont transformés en postes normaux. Chaque jury fait sa petite cuisine et il vaut mieux être «joignable» lors des délibérations : «Allô, un poste à Nice plutôt qu'à Paris ça vous intéresse oui ou non ? Réfléchissez bien, vous avez 10 secondes pour vous décider».

La procédure de candidature se déroule en deux temps :

1) Constitution d'un dossier : il comprend des formulaires d'état civil, les attestations de diplômes, les publications les plus significatives des trois dernières années, un curriculum-vitae, une présentation du projet de recherche accompagné d'avis de personnalités scientifiques. Le dossier doit être déposé au plus tard un mois après la date de publication des postes. Quand on candidate à plusieurs postes, un dossier unique est constitué dans le cas où ces postes appartiennent à la même section. Il n'y a pas de limite au nombre de candidatures pour un même candidat au cours d'une session mais les candidatures multiples sont généralement improductives. La liste des candidats admis à concourir (c'est-à-dire remplissant les conditions d'accès au poste de CR2) est établie par la commission du comité national ; elle est affichée dans les délégations et une convocation est envoyée aux candidats sélectionnés. Un rapporteur est désigné pour chaque candidat parmi les membres de la commission scientifique.

2) Audition : elle est unique pour tous les postes fléchés ou pas de cette section du CNRS. Tous les candidats présentent leurs travaux et leur projet de recherche devant une large partie du jury d'admissibilité. L'audition comprend généralement 10 minutes d'exposé suivies de questions. Le rôle du rapporteur est très important car il présente le candidat à toute la commission, qui n'a généralement pas pris le temps d'examiner en détail chaque dossier. Son opinion positive ou négative, ses qualités médiatiques peuvent donc prédisposer ou indisposer l'ensemble de la commission. Si on a la chance d'avoir connaissance du nom de son rapporteur, on peut lui faire parvenir un exemplaire de sa thèse (en discuter auparavant avec le directeur du laboratoire où l'on est candidat). L'exposé nécessite une préparation soigneuse car il est déterminant à environ 60 %.

A l'issue de l'audition et de l'étude du dossier, les jurys d'admissibilité établissent la liste des candidats admissibles (publiée dans les délégations régionales

du CNRS) et ils constituent une liste classée des candidats en vue de l'admission finale. Le jury d'admission est formé au niveau du département scientifique dont relève la section dans laquelle on s'est présenté. Si le jury d'admissibilité comprend essentiellement les scientifiques de la section, le jury d'admission comprend beaucoup d'administratifs nommés par le département. Le jury d'admission attribue définitivement et nominativement les postes à partir de la liste des admissibles. Il entérine souvent l'ordre proposé par le jury d'admissibilité, mais il lui arrive de procéder à des permutations de candidats proches de la barre d'admissibilité. La liste des candidats admis est publiée au Journal Officiel (concours de la fonction publique). Les heureux élus reçoivent une lettre officielle généralement très peu de temps avant leur date de prise en fonction (le plus souvent au mois de novembre). Il n'est pas possible de faire appel des décisions prises à l'issue des délibérations des jurys.

Bonne chance.

Hervé Leloup

avec la collaboration de

Eric Bringuier, Michel Cartereau, Pierrette Mathiau

avril 1994

Annexes

• Références de textes législatifs :
- Décret n° 83-1260 du 30-12-83 - Etablissements publics scientifiques et technologiques
- Décret n° 84-1185 du 27-12-84 - Personnels du CNRS

• Liste des sections du comité national :
cf fin du document

• Liste des délégations régionales du CNRS.:
cf fin du document

Marché de l'emploi pour les jeunes docteurs en physique aux Etats-Unis

Dans l'inconscient de bon nombre de praticiens des sciences expérimentales, les Etats-Unis ressemblent à une terre promise où faire de la science est plus facile, et le chantage à la fuite des cerveaux vers les Etats-Unis dispose d'un certain crédit dans la presse française. Il est donc intéressant de se pencher sur le sort de nos homologues jeunes docteurs américains, et les articles de K. Kirby et R. Czujko et de S. D. Ellis dans *Physics Today* de décembre 1993 (pp. 22-27 et 29-33) tombent à pic. Le premier est plus panoramique, tandis que le second examine la représentativité des échantillons statistiques employés pour sonder les destinées des jeunes docteurs.

Rien ne saurait remplacer la lecture détaillée de ces articles, et je me bornerai ici à isoler les remarques qui rappellent, ou me semblent anticiper, la situation française telle que je l'ai ressentie au travers des activités passées d'*Etudiants et Recherche*. Le premier article est intitulé *Le marché de l'emploi en physique est pâle pour les jeunes physiciens*, et le second *Premier emploi des reçus au doctorat de physique : promotion 1992*. Quelques chiffres sont fournis : en 1992, 1346 doctorats ont été accordés, sur lesquels on estime que 1150 chercheront un travail dans les Etats-Unis, alors qu'environ 800 postes "traditionnels" (université et lycée, laboratoires publics et industrie) seront offerts à des physiciens. Un examen plus fouillé révèle que la concurrence est bien plus sévère qu'il n'y paraît. Tout d'abord, la production de thèses a crû pendant les années 80, à raison de 45 % en dix ans, et le déséquilibre a fait grandir le "vivier" (là-bas on dit réservoir) de jeunes chercheurs, au point qu'en 1992, 67 % des thèses soutenues ont été suivies d'un stage post-doctoral, contre 40 % en 1982. Ces situations précaires sont devenues courantes, et 78 % trouvaient un emploi "potentiellement stable" après six mois en 1991, contre 92 % en 1981 et plus de 98 % en 1971. Certaines agences de financements post-doctoraux proposent des stages de *deux* ans. Commentaire de KK et RC : "La communauté des physiciens devrait s'interroger sur la sagesse qu'il y a à perpétuer ces mesures, lancées il y a quatre ou cinq ans".

Mais il n'y a pas que la longueur accrue de l'attente qui est révélatrice. L'emploi stable relève du domaine de la physique dans 57 % des cas seulement en 1989, contre 68 % en 1973. Les reconversions ("flexibilité") sont souvent non désirées : "on peut dire que les années 1990 produisent des étudiants de 3è cycle dont les attentes reflètent une conscience de l'économie et une vision plus réaliste des besoins en physiciens (...). Mais cela ne signifie pas que le désir d'un jeune physicien de travailler dans la branche de sa thèse ait diminué", dit S. E. Ellis. Commentaire de KK et RC : "Il apparaît que le système de 3è cycle est conçu en vue de se répliquer, même si le marché est saturé. La nature du 3è cycle, où l'étudiant travaille comme apprenti de son directeur de recherche, conduit trop souvent le thésard à attendre le même genre de position que son patron. Etant donné l'état du marché du travail, cette attente est irréaliste pour la majorité des jeunes docteurs actuels. [...] la communauté académique ferait bien d'envisager une forme de "contrôle des naissances". Des étudiants sortant d'un apprentissage de cinq ans ou plus avec un doctorat, trouvent qu'il n'existe pratiquement aucun emploi dans leur spécialité. Ils sont absolument fondés à s'interroger sur les longues heures investies et les années vécues avec un salaire minime. La perpétuation du système dans les

conditions actuelles est, au pire, de l'exploitation, et au mieux, de l'irresponsabilité."

Comme, en France, certains DEA sont prêts à tout pour préserver leur existence, de même les départements de Ph. D. américains "ont besoin de produire un flux incessant d'étudiants. Par la même occasion, les professeurs de physique dans les départements de recherche ont un intérêt matériel à y encourager le flot de thésards, leur carrière de chercheur et leur stature scientifique reposant souvent sur le nombre d'étudiants qu'ils forment et sur le travail qualifié que lesdits étudiants fournissent en les assistant dans leur recherche. Malheureusement, les conséquences néfastes de la surproduction de thèses sont ressenties par les étudiants, mais rarement par les départements de l'université". Ces lignes font sur le lecteur français l'effet d'un miroir...

Une conséquence de tout cela est que la recherche d'emploi commence à faire partie intégrante de l'enseignement prodigué lors de la thèse. A la question des journalistes "la communauté scientifique devrait examiner comment l'argent est actuellement le mieux dépensé, à former plus d'étudiants, financer plus de post-doctorats, ou fournir plus de possibilités de carrières aux jeunes physiciens", l'American Physical Society réagit en "encourageant et parrainant financièrement des programmes destinés à aider les jeunes docteurs à évaluer leurs orientations de carrière et leurs capacités spécifiques, pour qu'elles trouvent preneur". Les gérontocrates qui régissent la Société Française de Physique devraient suivre cet exemple. Evidemment, cela est inséparable d'une prise de conscience de toute la communauté scientifique. Comme là-bas, "la peur de ce que pourraient être les réponses, et de la nécessité d'un changement qui en résulterait, ne doit pas empêcher la communauté des physiciens d'aborder ces questions".

Concernant les débouchés académiques, on apprend que là-bas, comme ici, de nombreux départs à la retraite sont prévus dans les universités et les lycées, mais il n'est pas prévu de remplacer l'intégralité des partants. En matière de débouchés industriels, il existe une différence de taille entre la France et les Etats-Unis : contrairement à l'industrie française, l'industrie américaine emploie de nombreux physiciens, mais il y a eu ces dernières années des coupes terribles dans les départements de recherche-développement de grandes entreprises comme IBM ou ATT, ce qui contribue à tendre le marché de l'emploi des physiciens. Une autre tendance récente (signalée par KK et RC) vient handicaper les docteurs ès sciences, à savoir qu'on leur préfère de plus en plus les diplômés de Master of Sciences, considérés autrefois comme des étudiants incapables d'aller jusqu'à la thèse. Un professeur d'université français me commentait cette tendance en ces termes : "Les Américains se rapprochent de notre système Bac + 5 des grandes écoles" ; cependant qu'ici, sous l'impulsion de la DRED, on accroît le nombre de docteurs...

Notre DRED nationale, dont nous raillions les déficiences statistiques dans le Bulletin n° 25, trouvera chez ses consoeurs américaines des leçons de méthode, et devrait méditer (et avec elle nos universitaires tricolores) cette conclusion *made in the USA* : "Les frustrations des récents reçus au doctorat ont été exacerbées [...] par la prévision d'une forte demande de leurs compétences. La prédiction d'une pénurie imminente de scientifiques et d'ingénieurs a eu un large écho dans la presse il y a quelques années, et de nombreux jeunes physiciens et étudiants en thèse se sont amèrement plaint d'avoir été abusés". Si rien n'est fait, docteur risque de rimer avec casseur... Pour conclure, je voudrais dire que je n'ai pas écrit cet article pour démoraliser nos lecteurs, mais parce que je pense simplement qu'un docteur averti en vaut deux.

Bonne chance !

Eric Bringuier, avril 1994

ANNEXES

Liste des Rectorats

Cette table indique le numéro de téléphone du rectorat et les départements géographiques rattachés.

Aix-Marseille	42.24.88.88	4,5,13,84
Amiens	22.82.38.23	2,60,80
Antilles-Guyane	19-596-59.90.00	
Besançon	81.65.47.00	25,39,70,90
Bordeaux	57.57.38.00	24,33,40,47,64
Caen	31.30.15.00	14,50,61
Clermont-Ferrand	73.90.34.00	3,15,43,63
Corse	95.50.33.33	
Créteil	1-49.81.63.47	77,93,94
Dijon	80.44.84.00	21,58,71,89
Grenoble	76.74.70.00	7,26,38,73,74
Lille	20.15.60.00	59,62
Limoges	55.11.40.40	19,23,87
Lyon	72.73.54.54	1,42,69
Montpellier	67.61.47.00	11,30,34,48,66
Nancy-Metz	83.34.20.20	54,55,57,81
Nantes	40.37.37.37	44,49,53,72,85
Nice	93.53.70.70	6,83
Orléans-Tours	38.79.38.79	18,28,36,37,41,45
Paris	1-40.46.22.11	
Poitiers	49.54.70.00	16,17,79,86
Reims	26.05.69.69	8,10,51,52
Rennes	99.28.78.78	22,29,35,56
Réunion	19-262-48.10.10	
Rouen	35.08.87.00	27,76
Strasbourg	88.23.37.23	48,67
Toulouse	61.36.40.00	9,12,31,32,46,65,81,82
Versailles	1-30.83.44.44	78,91,92,95

Liste des sections du Conseil National des Universités

01	Droit privé et sciences criminelles
02	Droit public
03	Histoire du droit et des institutions
04	Science politique
05	Science économique générale
06	Sciences de gestion
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales
08	Langues et littératures anciennes
09	Langue et littérature françaises
10	Littératures comparées
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves
13	Langues et littératures slaves
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaise, hébraïques, d'autres domaines linguistiques
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale
17	Philosophie
18	Arts : plastiques, du spectacle, musique, esthétique, sciences de l'art
19	Sociologie, démographie
20	Anthropologie, ethnologie, préhistoire
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale
24	Aménagement de l'espace, urbanisme
25	Mathématiques
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques
27	Informatique
28	Milieux denses et matériaux
29	Constituants élémentaires
30	Milieux dilués et optique
31	Chimie théorique, physique analytique
32	Chimie organique, minérale, industrielle
33	Chimie des matériaux
34	Astronomie, astrophysique
35	Physique et chimie de la terre
36	Géologie et paléontologie
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement
60	Mécanique, génie mécanique et génie civil
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal
62	Energétique, génie des procédés
63	Electronique, optronique et systèmes
64	Biochimie et biologie moléculaire
65	Biologie cellulaire
66	Physiologie
67	Biologie des populations et écologie
68	Biologie des organismes
69	Neurosciences
39	Sciences physico-chimiques et technologies pharmaceutiques
40	Sciences du médicament
41	Sciences biologiques
70	Sciences de l'éducation
71	Sciences de l'information et de la communication
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques
73	Cultures et langues régionales
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
75	Théologie catholique

Liste des sections du Comité National du CNRS

Cette table indique pour chaque section disciplinaire du CNRS le nombre de postes de chercheurs, c'est-à-dire de chargés de recherche deuxième classe (CR2) et première classe (CR1), proposés au concours 1994.

Il n'est pas mentionné les emplois ITA (Ingénieurs, Techniciens et Administratifs) qui sont répartis en Branches d'Activités Professionnelles (cf le serveur Minitel du CNRS).

Numéro	*Intitulé*	*Postes en 1994*	
		CR2	*CR1*
1	Mathématiques et outils de modélisation.	16	2
2	Phénomènes physiques, théories et modèles.	4	3
3	Des particules aux noyaux.	9	2
4	Atomes et molécules. Optique et lasers. Plasmas chauds.	3	1
5	Matière condensée : organisation et dynamique.	8	2
6	Matière condensée : structures et propriétés électroniques.	4	2
7	Sciences et technologie de l'information (informatique, automatique, traitement du signal)	12	2
8	Electronique, semi-conducteurs. Photonique. Génie électrique.	10	2
9	Mécanique. Génie des matériaux. Acoustique.	8	2
10	Energie. Mécanique des milieux fluides et réactifs. Génie des procédés.	13	2
11	Planète Terre : structure, histoire et évolution.	5	2
12	Planète Terre : enveloppes superficielles.	7	2
13	Physique et chimie de la Terre.	4	2
14	Système solaire et univers lointain.	6	2
15	Systèmes moléculaires complexes.	6	2
16	Molécules : synthèse et propriétés.	6	1
17	Molécules : structures et interactions.	7	2
18	Eléments de transition. Interfaces et catalyse.	8	1
19	Elaboration, caractérisation et modélisation du solide.	8	2
20	Biomolécules : structure et mécanismes d'action.	8	1
21	Biomolécules : relations structure-fonctions.	7	3
22	Thérapeutique et médicaments : concepts et moyens.	5	3
23	Génomes. Structures, fonctions et régulations.	8	4
24	Biologie cellulaire. Virus et parasites.	7	3
25	Interactions cellulaires.	7	3
26	Fonctions du vivant et régulation.	6	2
27	Biologie végétale.	6	2
28	Biologie du développement et de la reproduction.	6	2
29	Fonctions mentales. Neurosciences intégratives. Comportements.	7	3
30	Diversité biologique. Populations. Ecosystèmes et évolution.	8	2
31	Hommes et milieu : évolution, interactions.	3	2
32	Mondes anciens et médiévaux.	3	2
33	Formation du monde moderne.	3	2
34	Représentations. Langages. Communication.	3	2
35	Pensée philosophique. Sciences des textes. Création artistique, scientifique et technique.	3	2
36	Sociologie. Normes et règles.	4	2
37	Economie et société.	6	0
38	Unité de l'homme et diversité des cultures.	3	2
39	Espaces, territoires et sociétés.	4	0
40	Politique. Pouvoir. Organisation.	5	0

Liste des délégations régionales du CNRS

Cette table indique les centres administratifs qui constituent les centres de gestion effectifs du CNRS.

Régions	*Siège*	*Téléphone*
Alsace	Strasbourg	88.10.63.01
Aquitaine et Poitou-Charentes	Talence	56.37.80.80
Bretagne et Pays de la Loire	Rennes	99.28.68.68
Centre et Limousin	Orléans	38.51.52.00
Ile-de-France		
secteur Paris A	Ivry-sur-Seine	(1) 49.60.40.40
secteur Paris B	Paris	(1) 43.29.87.20
secteur Est	Thiais	(1) 46.87.24.72
secteur Sud	Gif-sur-Yvette	(1) 69.82.30.30
secteur Ouest et Nord	Meudon	(1) 45.07.50.50
Languedoc-Roussillon	Montpellier	67.61.34.34
Nord-Est (Lorraine, Champagne-Ardenne Franche-Comté, Bourgogne)	Nancy	83.85.60.00
Midi-Pyrénées	Toulouse	61.33.60.00
Nord-Pas-de-Calais et Picardie	Lille	20.12.58.00
Normandie	Caen	31.43.45.00
Provence-Alpes Côte d'Azur et Corse	Marseille	91.16.42.00
Rhône-Alpes		
secteur Vallée du Rhône	Villeurbanne	72.44.56.00
secteur Alpes	Grenoble	76.88.10.00

Sources d'informations

TEXTES

• **Guide de l'ANDES**, "bible" des modes de financement,
ANDES, 16 rue Claude Bernard, 75231 PARIS CEDEX 05, Tél (le matin) : (1).43.37.51.12

• **"Métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche"**, sur les statuts, les modes de recrutement, les allocations, bourses et autres aides financières, 48 pages,
Mme Roussel, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Service de la Communication,
1 Rue Descartes, 75231 PARIS CEDEX 05, Tél : 46.34.35.44, Fax : 46.34.39.52

• **Journal Officiel**, consultable dans les bibliothèques universitaires :

- 3 avril 1992 : arrêté du 30 mars 1992 sur les formations de troisième cycle

- décret n°85-402 du 3 avril 1985 relatif aux allocations de recherche

- 12 juillet 1991 : arrêté du 28 juin 1991 relatif au recul de la limite d'âge pour le bénéfice de la Sécurité Sociale étudiante

- 1 avril 1992 : décret 92-339 du 30 mars 1992 modifiant le décret du 3 avril 1985 sur les allocations de recherche et le service national

MINITEL

• **3615 + ABCDOC** : répertoires par thème, spécialisation, localisation géographique des organismes d'information et de documentation.

• **3615 + SUNK** : thèses soutenues dans les universités et dans 30 établissements supérieurs membres de la conférence des grandes écoles.; consultables aussi par CD-ROM ; les thèses en cours sont répertoriées à Nanterre sur micro-fiches.

• **3616 + SITER**, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, diffuse une liste des colloques, des appels d'offres ou des actions organisées par le MESR, plusieurs banques de données sur les laboratoires et les livres ainsi que des informations sur la vie des 30 centres de recherche les plus importants.

• **3613 + LABINTEL et 3614 + CNRS**, serveur du CNRS (description des laboratoires et publications des emplois).

• **3615 + ABG**, serveur de l'Assocation Bernard Grégory.

INTERNET

• **Etudiants et Recherche :** serveur de l'Assocation Etudiants et Recherche, où se trouvent ce guide et les derniers bulletins d'information de l'Association
-> accès par "ftp anonyme" :

```
ftp marie.polytechnique.fr   ou ftp 129.104.3.60
> user : ftp ou anonymous
> passwd : votre adresse électronique
> cd pub/ER
```

• **FrogNet :** "forums" électroniques développés par la Mission Scientifique Française à Washington

- Frognews : revue de presse française quotidienne
-> pour la recevoir, s'inscrire auprès de
Frog@guvax.georgetown.edu

- Frogmag : magazine des Français aux Etats-Unis
    -> pour le recevoir, s'inscrire auprès de
        `Frog@guvax.georgetown.edu`
- Frogjobs : service d'aide à l'emploi : offres d'emploi, concours de la recherche publique et de l'enseignement supérieur, lettres d'information sur le marché de l'emploi en France, informations pratiques ..
    -> pour s'abonner, envoyer un message avec le texte
        `sub frogjobs <votre nom> <votre prenom>`
    à `listproc@yukon.cren.org`
- Frenchtalk : forum de libre discussion entre jeunes diplômés français à l'étranger.
    -> pour s'abonner, envoyer un message avec le texte
        `sub frenchtalk <votre nom> <votre prenom>`
    à `listproc@yukon.cren.org`

• Divers

- Francopolis : forum de libre discussion sur des sujets d'actualité politique (par l'IEP de Lyon).
    -> pour s'abonner, envoyer un message avec le texte
        `sub francopolis <votre nom> <votre prenom>`
    à `listserv@univ-lyon2.fr`

- PostDoc International : propositions d'emploi et de stages post-doctoraux émanant du monde entier (par les doctorants du CEA-Saclay).
    -> pour recevoir le catalogue des fichiers disponibles et le mode d'emploi, envoyer la commande
        `get index`
    à `post@docserv.saclay.cea.fr`

- Association Bernard Grégory : elle peut être jointe auprès de Rene-Luc.Benichou@inria.fr (obtention des informations sur les services, version électronique de "Formation par la Recherche", etc).

Que deviennent les thésards ?

Extrait du "Courrier Cadres" du 27 mai 1994, n°1064.

	1989/1990	**1991/1992**
Poursuite d'études et post-doctorat	645	1420
Retour d'étrangers dans leur pays	1142	1222
Activité professionnelle :	3883	3777
Enseignement secondaire	350	355
Enseignement supérieur	1046	1405
Dont ATER	184	741
Organisme de recherche	799	621
Secteur des entreprises	1306	936
Administrations	167	245
Autres	215	215
Service National	27	108
Recherche d'emploi	79	495
Non précisés	1006	1218
Total diplômés	**6782**	**8240**

L'Académie des Sciences et son comité des applications viennent de publier une étude sur "l'évolution des métiers des cadres de la recherche et le devenir des docteurs après leur thèse". On y apprend que environ 8000 thèses sont soutenues chaque année dans les universités françaises (chiffre de 1992), dont 5700 en sciences. 35% de ces travaux sont soutenus par des étrangers. L'Académie propose pour les années à venir une croissance modérée du nombre de thésards, et une aide au retour des jeunes "post-doc" présents dans les laboratoires étrangers.

TABLE DES MATIERES

Présentation d'Etudiants et Recherche 1
LA FORMATION DOCTORALE 2
Texte de référence 2
Choix du sujet et du laboratoire 2
Inscriptions 2
Rédaction 3
Financements 3
L'allocation de recherche 3
Texte d'information du ministère (1993) 4
Notes sur l'édition 1994 6
L'allocation d'enseignement et de recherche 6
Monitorat 6
Bourses d'information 6
Couverture sociale 7
Arrêté du 28 Juin 1991 relatif au recul de la limite d'âge 7
Cas des allocataires de recherche 7
Sécurité sociale volontaire 8
Service National 8
A propos de la communication électronique 9
L'APRES-THESE 11
Devenir de la thèse et accès aux thèses 11
Recherche d'emploi : quelques conseils pour ne pas perdre de temps 14
Comment devenir ATER 17
Comment devenir maître de conférences à l'Université 18
Comment se présenter au CNRS 20
Marché de l'emploi pour les jeunes docteurs en physique aux Etats-Unis 22
ANNEXES 24
Liste des Rectorats 24
Liste des sections du Conseil National des Universités 25
Liste des sections du Comité National du CNRS 26
Liste des délégations régionales du CNRS 27
Sources d'informations 28
Que deviennent les thésards ? 29
TABLE DES MATIERES 30